

A photograph of a dense forest with tall, thin trees and bright green leaves, viewed from a low angle looking up at the canopy.

smed



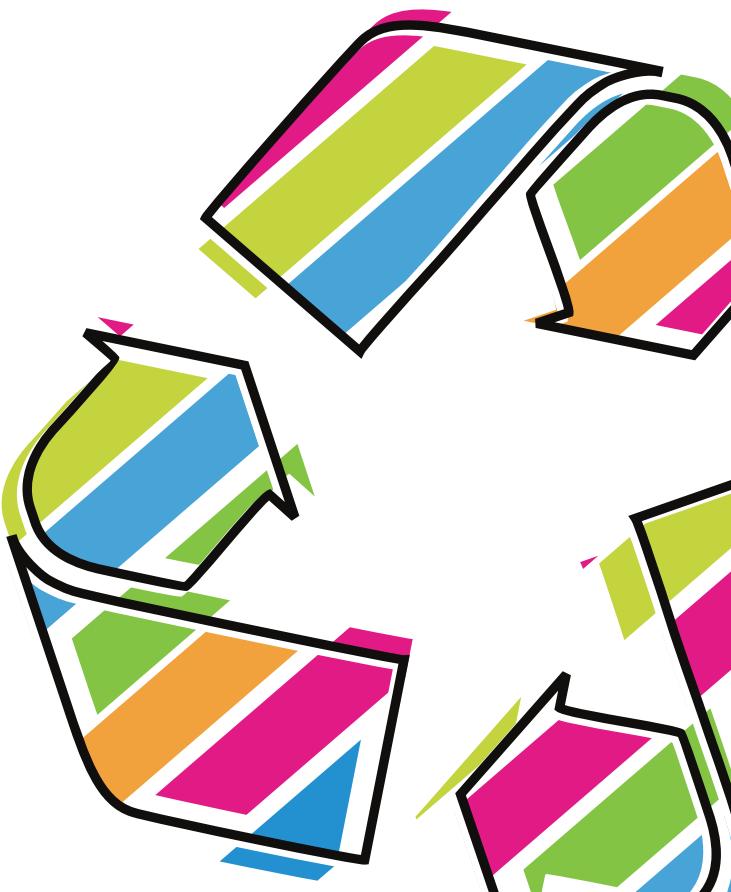
syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

R A P P O R T

**SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS**

2023





La gestion responsable des déchets est un pilier essentiel du développement durable qui intègre la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets. En adoptant ces pratiques, nous pouvons transformer ces déchets en ressources.

La transition vers une économie circulaire est un processus complexe qui requiert l'implication de tous les acteurs du territoire. Le SMED entend

bien renforcer son rôle dans ce domaine en participant à la mise en place de tous les moyens permettant la réparation, le réemploi, le recyclage ainsi que l'éco-conception des biens et services.

Dans la pratique, le développement de l'économie circulaire doit naturellement conduire à une réduction significative des déchets. Cet objectif ambitieux doit permettre d'ancrer en profondeur le changement des modes de consommation et les pratiques.

En ce sens, l'approbation de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, est une véritable feuille de route des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés notamment par la Loi de Transition Energétique et la Loi RCEC pour les six années à venir. La mise en place de campagnes régulières à destination du grand public sur l'importance du tri sélectif et de la réduction des déchets constitue un axe principal de nos actions.

Cette année 2023 a également été marquée par la modification du périmètre du SMED avec le départ de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).

Acteur majeur du territoire, le SMED est déterminé à relever de nouveaux défis et à construire un modèle exemplaire de gestion des déchets toujours plus efficace et respectueux de notre environnement en collaboration avec les collectivités de l'ouest du département par la mise en place d'une filière globale de traitement des déchets à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur.

La collaboration entre les collectivités est essentielle pour relever ces défis et assurer un avenir sain et prospère pour notre territoire.

Continuons donc à œuvrer ensemble pour un avenir plus propre et plus durable.

Jean-Marc DÉLIA

Président du SMED,
Maire de Saint-Vallier-de-Thiey,
1^{er} Vice-Président de la CAPC
Conseiller régional de la Région SUD PACA

Sommaire

O1

Généralités

> Page 4

O3

Actions de prévention & communication

> Page 26

O5

Annexes

> Page 35

O2

Indicateurs techniques & financiers

> Page 13

O4

Faits marquants 2023 & Perspectives

> Page 33

O6

Lexique

> Page 52

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service de gestion des déchets est établi conformément au code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827 en date du 30 décembre 2015. Il dresse un bilan de l'année de l'ensemble des déchets traités sur les installations du SMED, en mettant en valeur les différents indicateurs techniques et économiques de l'activité "déchets".

01

GÉNÉRALITÉS

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMED

Créé en 2005, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) est un établissement public de gestion et de traitement des déchets de ses collectivités membres.

Ses missions principales sont :

Compétence 1:

- Transport, stockage, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Création et gestion de quais de transfert de déchets ;
- Création et gestion de déchèteries.

Compétence 2:

- Création et gestion de sites de traitement de déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion de tout équipement nécessaire au traitement des déchets.

Les EPCI membres du syndicat :



La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACP)



La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPC)



Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

UNIVALOM



La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

* pour Cannes

** hors Mouans-Sartoux

*** Uniquement pour la compétence 2



LE TERRITOIRE
DESSERVI PAR
LA COMPÉTENCE
TRAITEMENT DES
DÉCHETS :



2

Intercommunalités



23

Communes



162 548

Habitants (1)

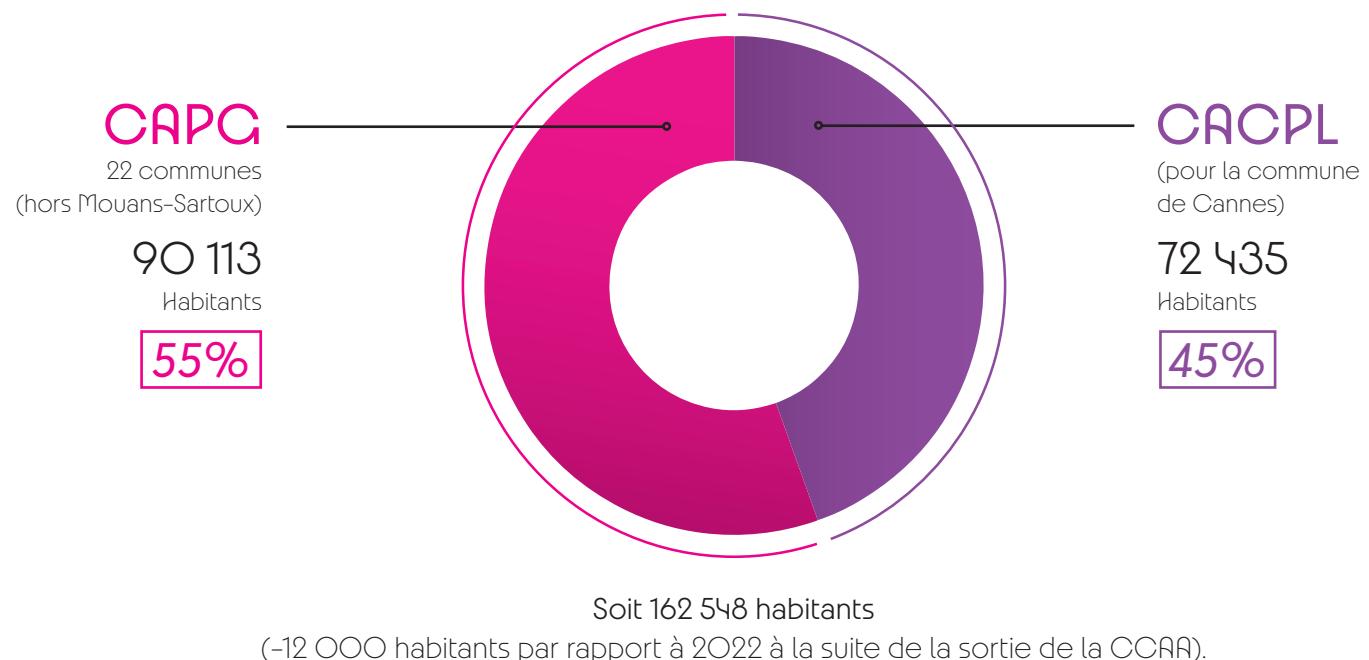


497

Kilomètres²

(1) Source INSEE 2020, population municipale.

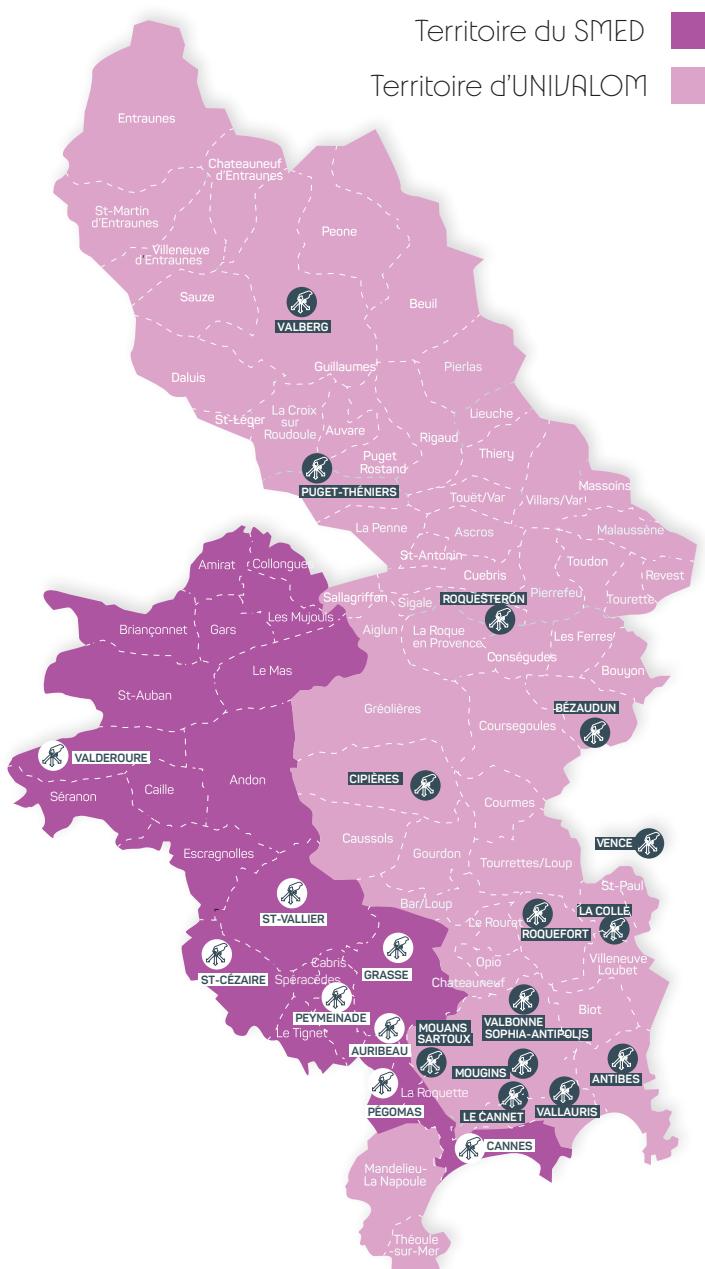
↗ Répartition de la population par territoire (compétence 1)



↗ Le maillage métropolitain Cap Azur

Créé en 2018, le Pôle Métropolitain Cap Azur regroupe les Communautés d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), du Pays de Grasse (CAPC), Sophia Antipolis (CSA) et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).

Afin d'offrir un service public performant et à moindre coût, le SMED et UNIVALOM, les deux syndicats en charge de la valorisation et du traitement des déchets, ont mutualisé les conditions d'accès aux 21 déchèteries du territoire.



↗ Les chiffres clés pour l'année 2023

6

LES DONNÉES GÉNÉRALES |

162 548 habitants.

850 kg/an/hab

dont :

- > 467 kg d'OMR,
- > 104 kg de collecte sélective*,
- > 279 kg de dépôts en déchèterie et d'apports municipaux.

*dont verre et carton de la compétence 1.

LE GISEMENT DE DÉCHETS |

138 239 tonnes traitées

dont :

- > 75 902 t d'OMR / biodéchets,
- > 16 866 t de collecte sélective*,
- > 45 471 t de flux issus des déchèteries et des apports municipaux.

*dont verre et carton de la compétence 1.

LES INSTALLATIONS |

- > 1 Centre de Valorisation Organique,
- > 1 Centre de tri,
- > 8 déchèteries,
- > 3 quais de transit,
- > 1 ISDND dans le cadre d'une SPL.



| LE RECYCLAGE

Une valorisation globale des déchets de 91%
dont :

- > 29% de valorisation matière,
- > 44% de valorisation organique,
- > 18% de valorisation énergétique.

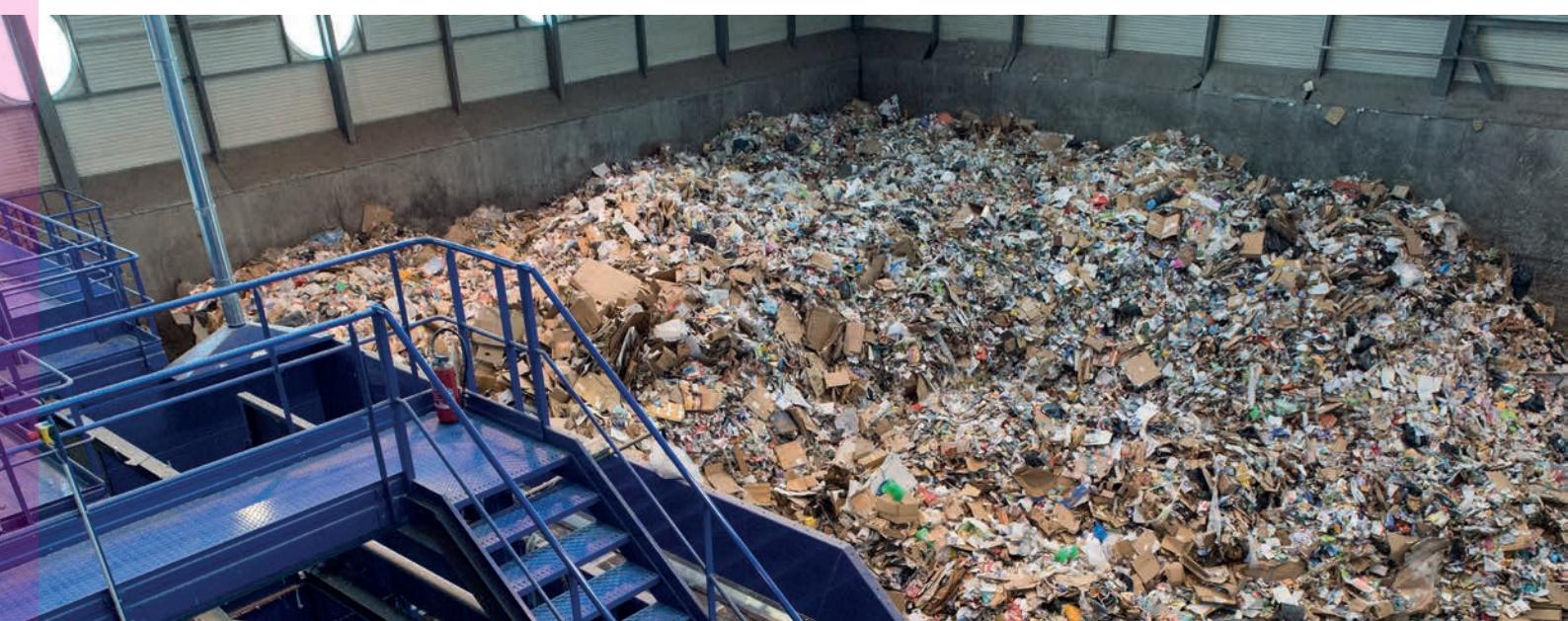
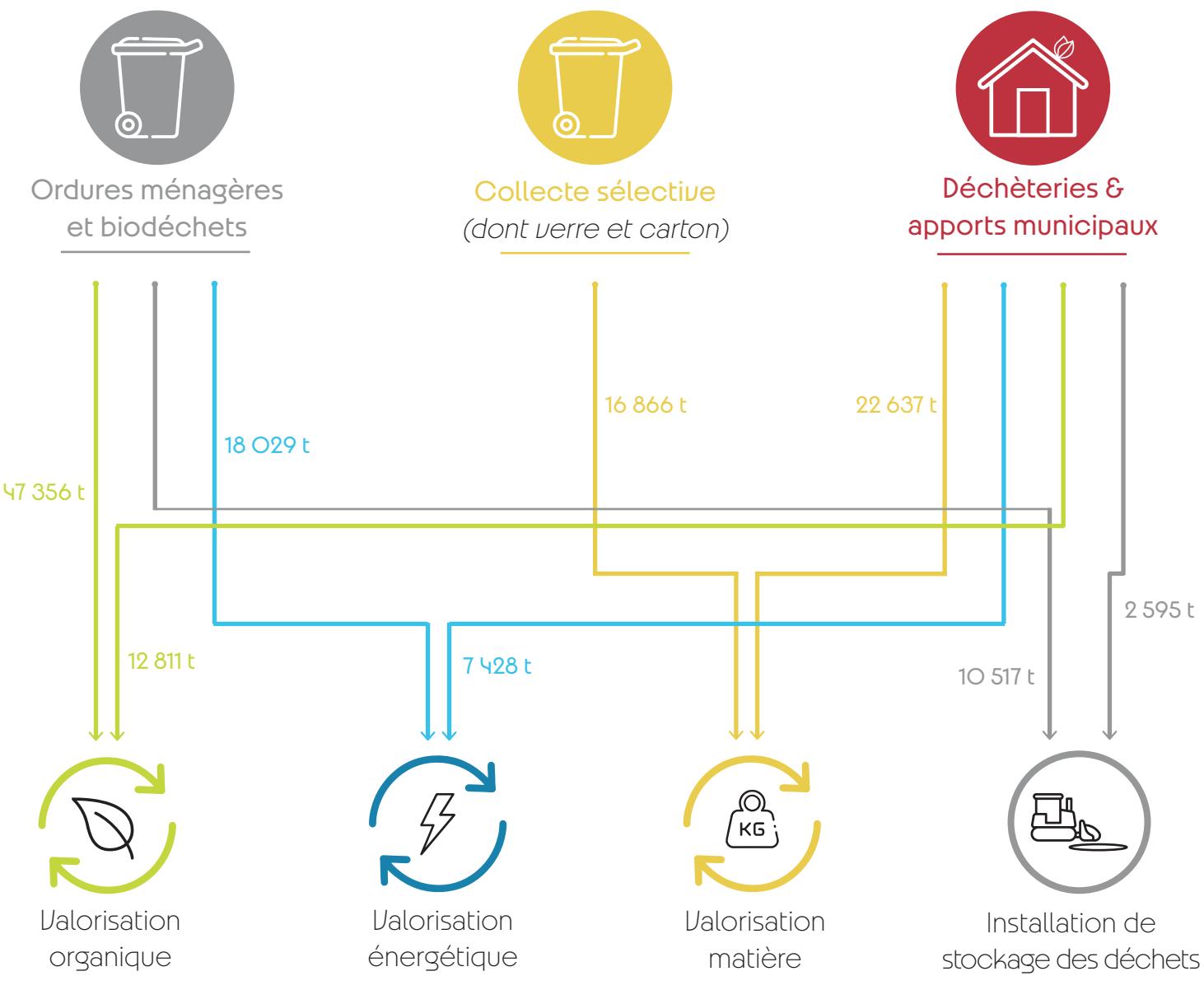
| LES FINANCES

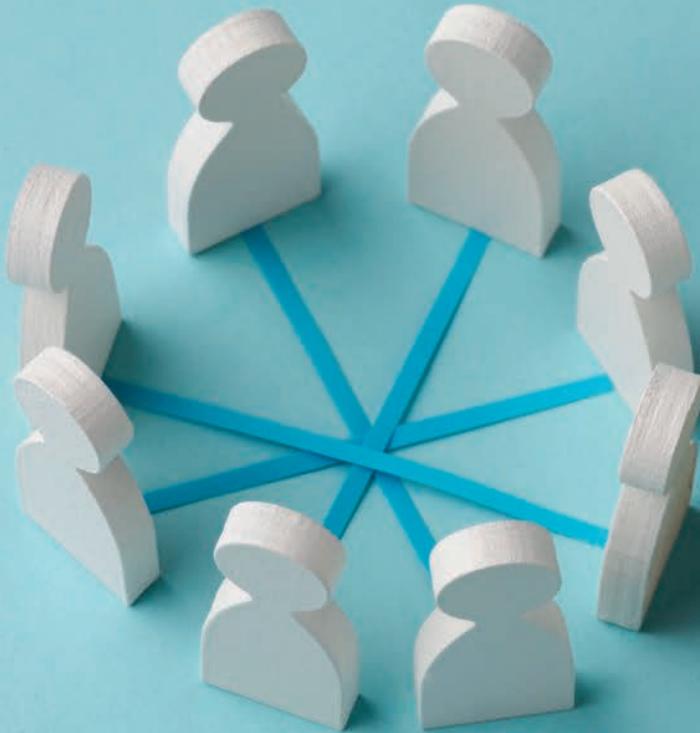
Coût aidé du service :
25 342 911 € HT
soit :
183€ HT / tonne,
156€ HT / habitant.

Chiffres
pour 2023

↗ Synoptique des déchets traités en 2023

En 2023, pour la compétence 1, le SMED a traité l'équivalent de 138 239 tonnes de déchets réparties de la manière suivante :





II - LES INSTANCES DU SMED

Le Comité Syndical est composé de 10 élus titulaires et 10 élus suppléants répartis comme suit :

Jean-Marc DELIA (CAPC)
Président

Françoise BRUNETEAUX
(CRCPL)
1ère Vice-Présidente

Jérôme VIAUD
(CAPC)
2ème Vice-Président

Pierre-Paul LEONELLI
(MNCA)
3ème Vice-Président

TITULAIRES

David LISNARD (CACPL)
Charles-Ange CINESY (CDO6)
Frank CHIKLI (CDO6)
Jean LEONETTI (UNIVALOM)
Jean-Pierre DERMIT (UNIVALOM)
Philippe HEURA (MNCA)

SUPPLÉANTS

Christophe FIORENTINO (CACPL)
Marie POURREYRON (CACPL)
Christian ORTEGA (CAPC)
Bernard ROUX (CAPC)
Yannick BERNARD (CDO6)
Pascale GUIT NICOL (CDO6)

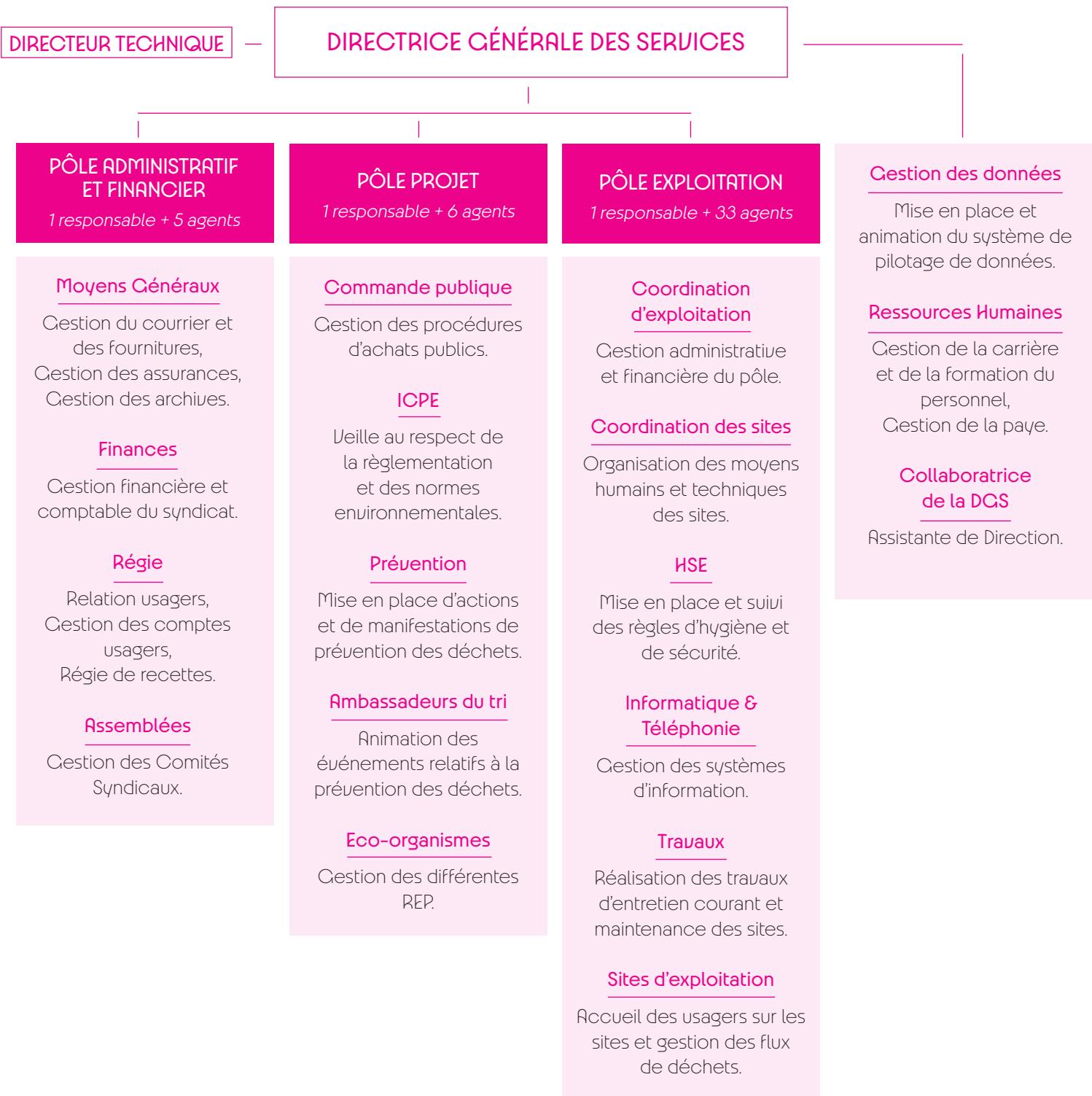
Khéra BADROUI (UNIVALOM)
Hassan EL JAZOULLI (UNIVALOM)
Emmanuelle FERNANDEZ –
BARAVEX (MNCA)
Roger MARIA (MNCA)

En 2023, le Comité Syndical s'est réuni à 5 occasions notamment pour :

- > L'approbation du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- > L'approbation du procès-verbal de transfert des biens par le SMED au profit de la CCRA ;
- > L'approbation du PLPDMA 2023-2028 ;
- > La mise en place d'un partenariat avec l'association Soli-cités dans le cadre de l'opération recyclerie mobile en déchèterie.

III - LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2023, les effectifs du SMED se composent de 52 agents répartis selon les missions ci-dessous :





23 modules de formation professionnelle

680 heures de formation professionnelle

33 agents formés

15 000€

de budget de formation



3 missions accessoires :

- > Chargé de communication interne et externe.
- > Collaborateur technique pour le suivi des travaux du SMED.
- > Collaborateur sur la déchèterie de Valderoure.

Accidents du travail :

4 accidents / 36 jours d'accident de travail.



Budget Ressources Humaines :

2 697 251€ soit 6% du budget du fonctionnement (7% en 2022).

Types de formations suivies

Hygiène et sécurité :

Formation initiale et recyclage SST, DDM, incendie...

Technique :

Formation à la conduite d'engins, habilitation électrique.

Finances :

Nomenclature M57, outils du pilotage interne, comptabilité analytique et calcul des coûts.

Données :

RCPD, élaboration des tableaux de bord de gestion financière.

Management :

Gestion des conflits, réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité.

Administratif :

Rédaction et contrôle des actes administratifs, formation au nouveau logiciel courrier, assurances.

Commande publique :

Analyse et sélection des offres dans le cadre des MP, logiciel des MP, recensement des besoins de la programmation des achats, marché des prestations intellectuelles, négociation dans les MP.

MP = Marché Public.

Régie :

Mise en place d'une tarification incitative de la gestion des déchets.

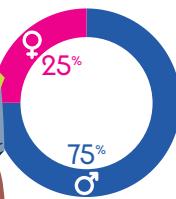
Répartition par sexe selon la filière

(emploi permanent)

Filière administrative



Filière technique



Focus sur les actions des services internes du SMED



RÉEMPLOI

Plus de 40 tonnes de déchets réemployés (vêtements ou TLC, végétaux ou broyat, vélos, ...).



COMPOSTAGE

Action de communication sous l'égide du Pôle métropolitain CAP AZUR et opération de distribution gratuite de compost dans le cadre de la Quinzaine nationale du compostage.



RELATION USAGERS

16 941 mails traités : inscriptions, mises à jour et réponses aux usagers.



COMMANDE PUBLIQUE

31 marchés notifiés en 2023 (30 333 800€ HT) / 68 marchés en cours en 2023.



FINANCES

1 799 mandats ordonnancés, 660 titres émis.
Délai global de paiement des factures : 24,73 jours.



BROYAT

Distribution gratuite de broyat en déchèteries issu des végétaux déposés par les usagers.



ZÉRO DÉCHET

Plus de 750 familles engagées depuis 4 ans, 30 ateliers «zéro déchet» et évènements réalisés lors de cette 4^{ème} saison.



RÉGIE RECETTES

64 000 comptes actifs / plus de 6 500 factures particuliers éditées / 225 titres de mise en recouvrement par le Trésor Public.



RÉGIE TRAVAUX

109 interventions en 2023.



RÉGIE TRANSPORT

4 agents, 3 camions, 11 400 tonnes de déchets transportées en 2023.

02

LES INDICATEURS



I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

- ↗ Évolution du gisement de la compétence 1
- ↗ La valorisation et le traitement des déchets ménagers
- ↗ Le devenir des déchets
- ↗ Gisement des installations du SMED

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

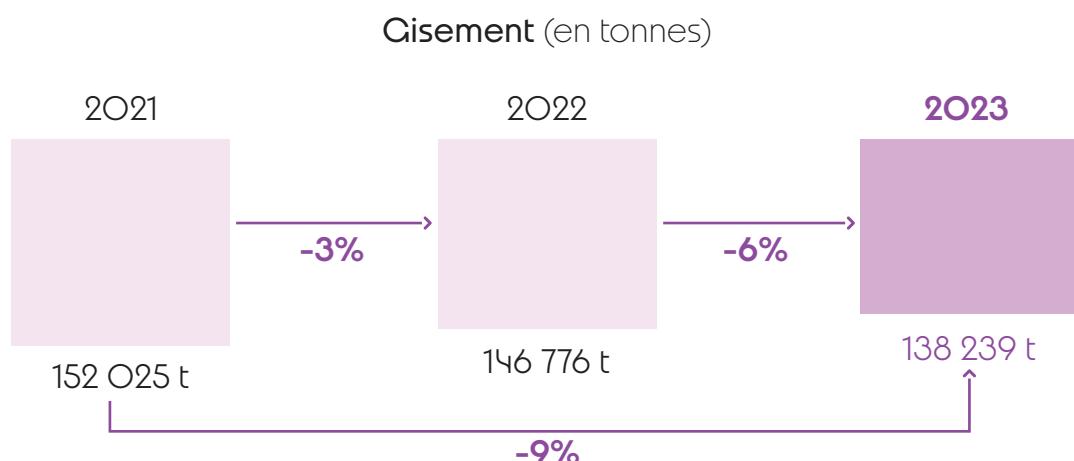
- ↗ Répartition des charges
- ↗ Coût complet par flux en €/tonne
- ↗ Coût aidé en €/tonne

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

↗ Évolution du gisement de la compétence 1

En 2023, ce sont près de 138 239 tonnes de déchets qui ont été traitées par le SMED, en baisse de 6% par rapport à 2022.

Cette baisse s'explique notamment par la modification du périmètre du SMED avec le départ de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA) au 1^{er} janvier 2023, par la modification des tarifs des déchèteries ainsi que par un meilleur contrôle et une meilleure orientation des flux de déchets.



Ordures ménagères & biodéchets



2023	75 902 t
2022	79 871 t
2021	78 184 t

Collecte sélective de la compétence 1



2023	10 736 t
2022	11 370 t
2021	10 885 t

Emballages en verre



2023	6 130 t
2022	6 416 t
2021	5 728 t

Apports municipaux



2023	4 798 t
2022	5 245 t
2021	5 907 t

Apports en déchèteries (hors flux des cartons inclus dans le tonnage de la collecte sélective)



2023	40 673 t
2022	43 874 t
2021	51 321 t

➤ La valorisation et le traitement des déchets ménagers

15



Valorisation matière

(recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets)



Collecte sélective



Tri et recyclage



Pâte à papier,
bouteilles plastiques



Emballages en verre



Refonte



Emballages en verre



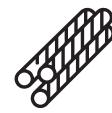
Gravats et verre plat



Concassage



Remblais de carrière,
travaux publics



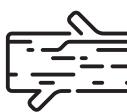
Ferraille



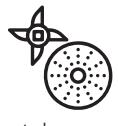
Refonte



Métaux,
ferraille



Bois



Tri et broyage



Panneaux de meubles



DEA et DEEE



Tri et recyclage



Nouvelles matières
recyclées



Valorisation énergétique



DDM, Déchets non valorisables, OMR



Incinération



Production d'énergies



Valorisation organique



Biodéchets,
végétaux,
OMR



Processus de Compostage



Compost, engrais,
fertilisant

↗ Le devenir des déchets

	Tonnages traités	Performance en kg/an/hab	Valorisation			Stockage en ISDND
			organique	matière	énergétique	
Oma	OMR	75 866 t	466,7 kg	47 320 t	-	18 029 t
	Biodéchets	36 t	0,2 kg	36 t	-	-
	EMR & JRM	10 032 t	61,7 kg	-	10 032 t	-
	Verré	6 130 t	37,7 kg	-	6 130 t	-
Déchets hors Oma	Bois	3 060 t	18,8 kg	-	1 343 t	1 717 t
	Carton	704 t	4,3 kg	-	704 t	-
	DDM	317 t	2 kg	-	31 t	286 t
	DEA	4 226 t	26 kg	-	2 536 t	1 479 t
	Uégétaux	12 811 t	78,8 kg	12 811 t	-	-
	DEEE	997 t	6,1 kg	-	754 t	132 t
	Divers	156 t	1 kg	-	156 t	-
	Ferraille	1 600 t	9,8 kg	-	1 504 t	96 t
	Gaz & Extincteurs	31 t	0,2 kg	-	31 t	-
	Gravats & Verré plat	10 945 t	67,3 kg	-	10 369 t	-
	Non valorisables	11 328 t	69,7 kg	-	5 913 t	3 718 t
TOTAL		138 239 t	850,3 kg	60 167 t	39 503 t	25 457 t
						13 112 t

Nb

- Les tonnages traités comprennent l'ensemble du gisement de la compétence 1, quelle que soit l'entité qui porte le contrat éco-organisme considéré.
- La catégorie « divers » englobe les pneus, piles, batteries, vêtements, cartouches d'encre, vélos et huiles alimentaires.

Le résultat de valorisation de l'ensemble des déchets

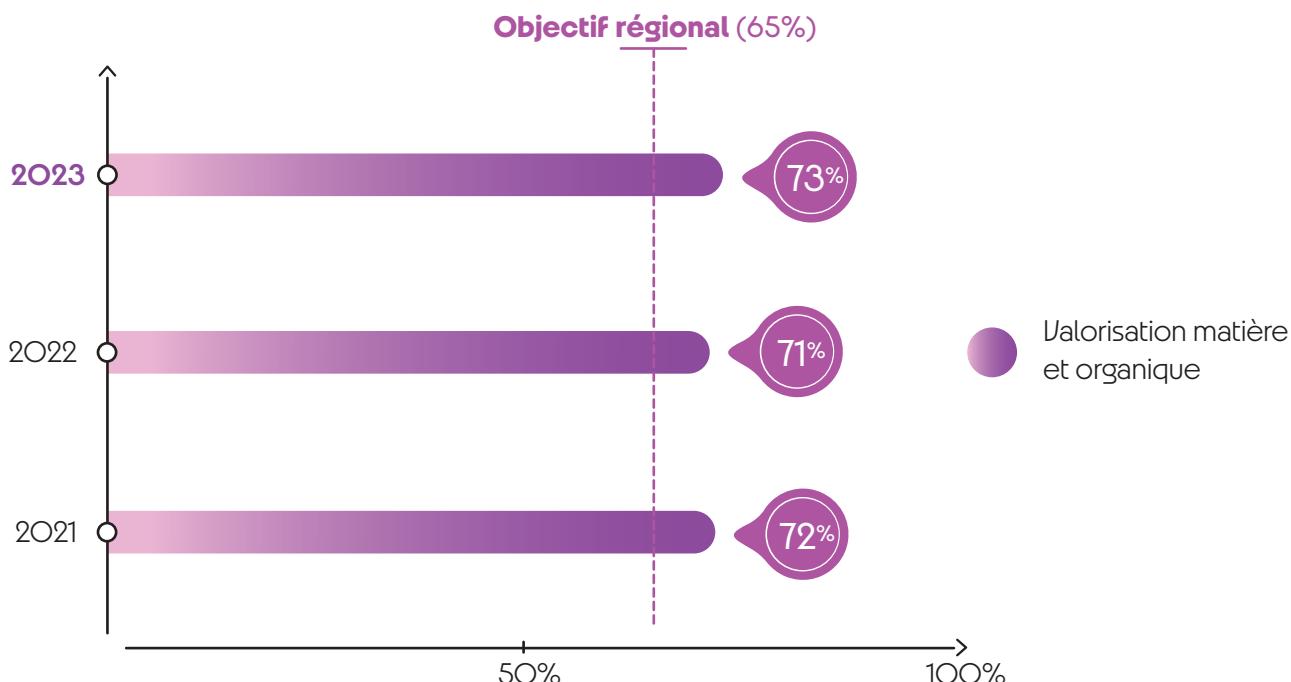


soit un taux de valorisation de 91%

Atteinte de l'objectif fixé par le PRPCD

Voté en 2019 et intégré au SRADDET, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPCD) fixe un objectif d'un taux cumulé de valorisation matière et organique de +65 % en 2025.

Le SMED atteint cet objectif depuis 2018 et atteint 73 % pour 2023 !



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (article 3.1.2.a), un indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage des déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Pour un territoire équivalent, la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en ISD a diminué de 87%.

	2010	2022	2023
Tonnage de référence	81 785 t	7 194 t	10 517 t
Indice de réduction	100	8	13

-87%

Nb

Le territoire du SMED a évolué au 1^{er} janvier 2023 avec le départ de la CCAR, ce qui a impacté le tonnage de référence qui est passé de 89 665 t à 81 785 t.

↗ Gisement des installations du SMED

18



Le Centre de tri de collecte sélective

Inauguré en 2017, le site est l'étape indispensable entre la collecte et le recyclage. L'exploitation du Centre de tri est assurée par PAPREC CRIJ depuis 2016, et ce pour une durée de 10 ans.

À leur déchargement par la benne de collecte, les déchets sont séparés par catégorie, conditionnés puis stockés et empaquetés avant d'être transférés vers des filières de valorisation, dans le cadre du contrat conclu avec CITEO. Equipé des dernières technologies, le site assure le tri des déchets générés par le million d'habitants des Alpes-Maritimes.

Ce sont près de 46 400 tonnes entrantes qui y sont triées, chiffre en constante évolution depuis de nombreuses années. **Cette hausse cache en réalité d'importantes erreurs de tri des services de collecte ou des usagers.** Le SMED travaille en étroite collaboration avec les collectivités en charge de la collecte pour pouvoir améliorer la qualité du gisement entrant.

Pour le territoire de la compétence 1, la collecte sélective se répartit ainsi :



89%
EMR



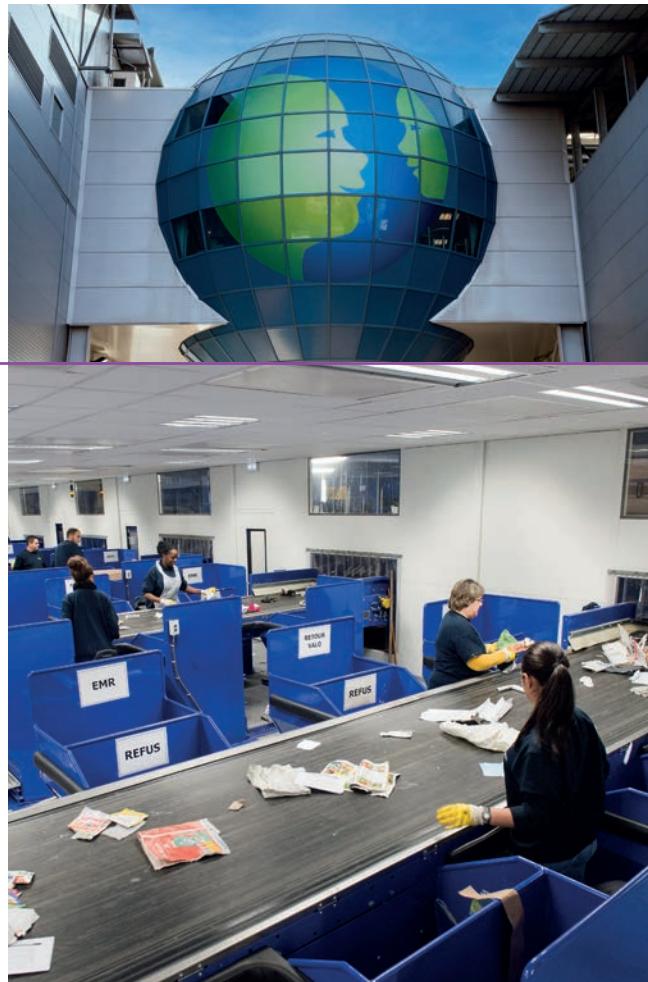
6%
Cartons



5%
JRM

LE SAVIEZ -VOUS ?

Les erreurs de tri entraînent un surcoût de 11€ HT la tonne !



CISSEMENT (EN TONNES)

	2021	2022	2023			
CRCPL	5 416 t	5 882 t	5 841 t	5 525 t	38 t	278 t
CAPG	4 965 t	4 986 t	4 895 t	3 995 t	474 t	426 t
CCAA	504 t	502 t	Plus sur le territoire de la compétence 1 en 2023			
Compétence 1	10 885 t	11 370 t	10 736 t	9 520 t	512 t	704 t
UNIVALOM	14 781 t	14 206 t	14 550 t	14 405 t	145 t	0 t
MNCA	16 635 t	16 607 t	16 259 t	16 259 t	0 t	0 t
Compétence 2	31 416 t	30 813 t	30 809 t	30 664 t	145 t	0 t
Autres	4 297 t	4 479 t	4 865 t	4 865 t	0 t	0 t
TOTAL	46 598 t	46 662 t	46 410 t	45 049 t	657 t	704 t

Répartition	97 %	1 %	2 %
-------------	------	-----	-----



Le Centre de Valorisation Organique (CVO)



Ouvert en 2010, le CVO, classé « Haute Qualité Environnementale », est une **unité de traitement des ordures ménagères** fondée sur les principes du développement durable avec un procédé intégré de fermentation accélérée peu consommatrice d'eau et d'énergie unifiant les étapes de préfermentation, fermentation et maturation accélérée.

Le marché de l'exploitant du CVO, PAPREC, a été renouvelé en décembre 2023 pour une période de quatre ans.

Le CVO comporte un centre de Tri-Mécano-Biologique, une ligne de production de combustible solide de récupération (CSR) et un dispositif de captation des inertes (principalement du verre) afin de les isoler des refus de process.

LE SAVIEZ -VOUS ?

Le CVO est équipé de panneaux photovoltaïques qui ont généré une recette de 117 000 € en 2023.

GISEMENT (EN TONNES)

	2021	2022	2023
Apports OMR SMED (via quais de transit)	45 893 t	45 395 t	47 320 t
Apports directs sur le CVO	3 024 t	3 483 t	-
TOTAL compétence 1	48 917 t	48 878 t	47 320 t
Apports directs de la compétence 2 *	-	-	2 227 t
TOTAL traité sur le CVO	48 917 t	48 878 t	49 547 t

* Secteur UNIVALOM (CCRA)



L'ISDND du Vallon des Pins

Dans un département longtemps dépendant d'exportations lointaines et coûteuses de déchets, **le SMED œuvre pour que l'ensemble des déchets soit traité et valorisé au plus près de leur production.**

Ouverte en 2022, et ce pour une durée de 25 ans, l'ISDND du Vallon des Pins située dans le bassin azuréen permet au syndicat de **bénéficier d'une chaîne élargie des unités de traitement. Gérée par une SPL dont le SMED est membre**, c'est aussi un complément indispensable à un fonctionnement optimal et autonome du CVO.

En effet, cet outil permet **une gestion en interne des refus de process du CVO** mais également de faire face à la saturation et aux arrêts techniques temporaires des différents exutoires pour les ordures ménagères.





Le réseau des déchèteries

Le SMED compte 8 déchèteries relevant de la réglementation « Installations Classées Protection de l'Environnement »(ICPE). Elles sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels conformément au règlement intérieur consultable sur le site internet du syndicat.

Chaque déchèterie est équipée de caissons permettant de séparer les déchets selon leur nature, acheminés par la suite vers les filières de recyclage et de valorisation adaptées.

Les particuliers bénéficient d'un seuil annuel de gratuité de 1,5 tonne. De nouveaux tarifs pour les professionnels ainsi que pour les particuliers hors territoire Cap Azur sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (voir annexe 3 page 40).

	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	CANNES	CRASSE	PÉGOMAS	PEYMEINADE	SAINTE-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE	SAINTE-VALLIER-DE-THIEY	VALDEROURE
Tonnages traités (t)	3 909	12 622	7 986	3 836	5 499	3 365	2 457	1 489
Passages	30 113	68 560	63 095	38 547	42 203	29 551	17 844	-



TRAUX

- > Auribeau : rénovation du pont bascule.
- > Plusieurs sites : réparation des gardes-corps et des portails, interventions sur l'éclairage, débroussaillage et élagage.

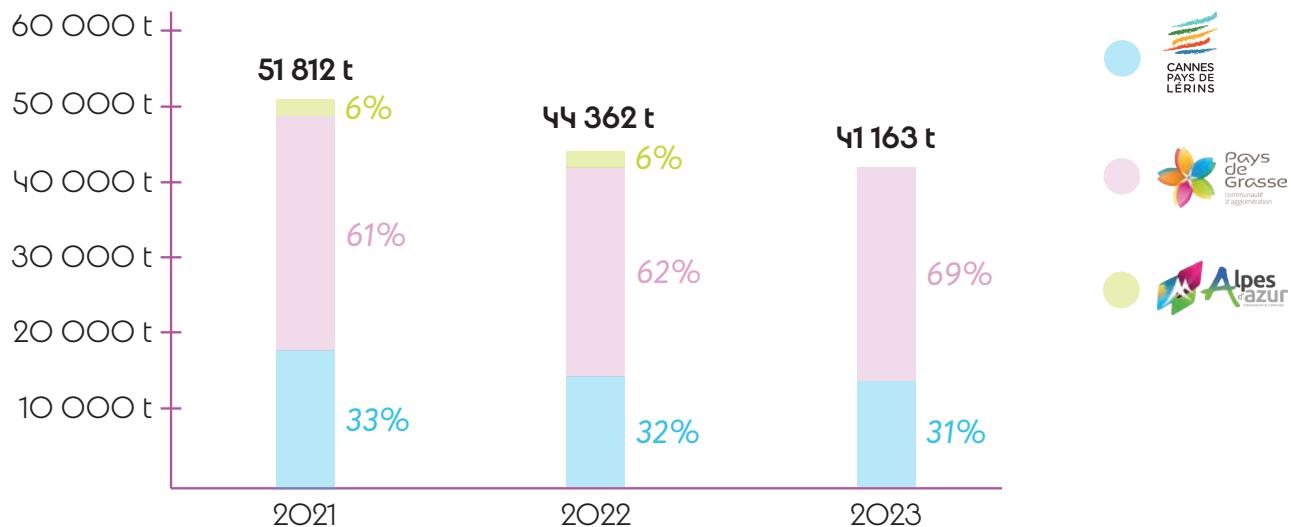


MATÉRIEL

Répartis sur les sites, le SMED dispose de :

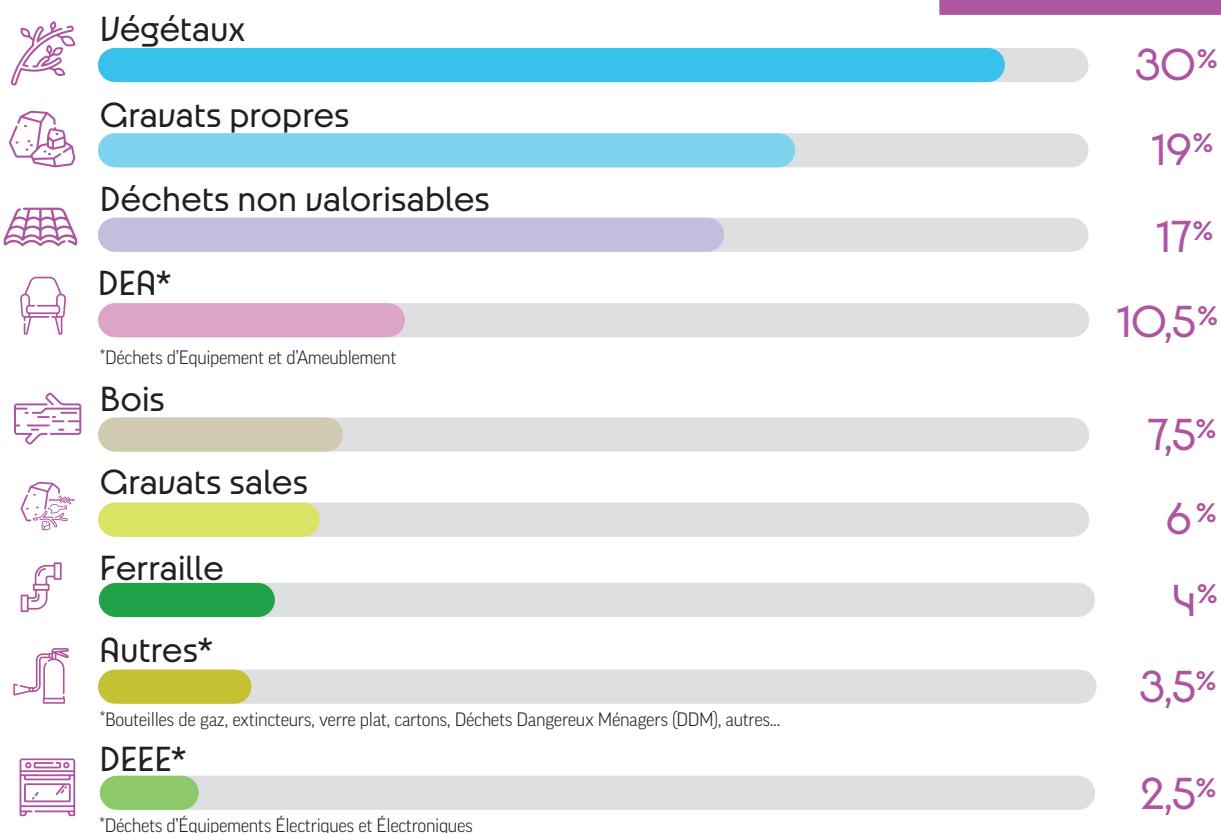
- 2 pelles à pneus,
- 2 tractopelles,
- 6 compacteurs à cartons,
- 4 Packmats.

Évolution des flux des déchèteries par EPCI



Composition des tonnages traités en 2023

Détail en annexe 2 p 38



Les déchets acceptés en déchèteries

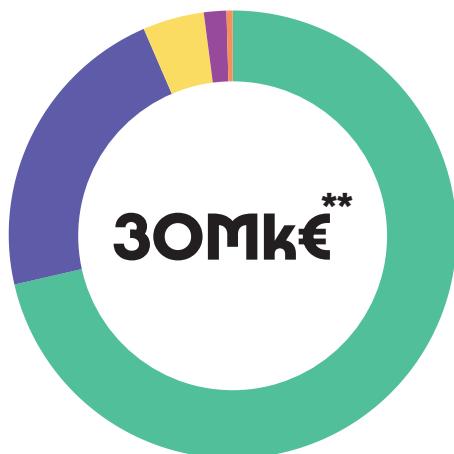


II - LES INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers représentent les coûts du service public de gestion des déchets alimentés par des données comptables en détaillant les charges et les produits associés pour chaque flux de la compétence 1, selon la méthode « Compta-coût » de l'ADEME.

Répartition des charges, produits et financement de fonctionnement

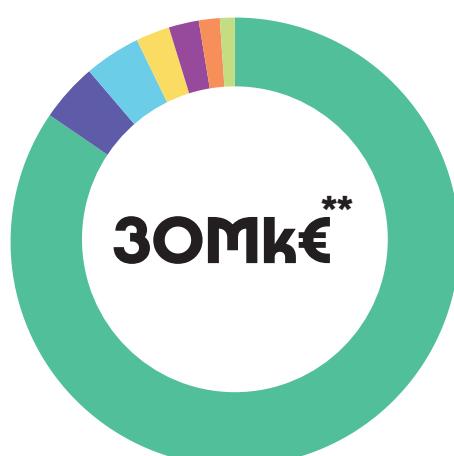
Répartition des charges



Traitement	71,5%
Collecte, transfert, transport	22%
Charges de structure	4,5%
Transport/traitement autres déchets*	1,6%
Charges de prévention	0,4%

*Concerne les DDM et contenants sous pression.

Répartition des produits



Contributions des EPCI compétence 1	85%
Facturation à l'usager	4%
Soutiens	4%
Vente de matériaux	2%
Subventions	2%
Prestations à des tiers	2%
Produits divers	1%

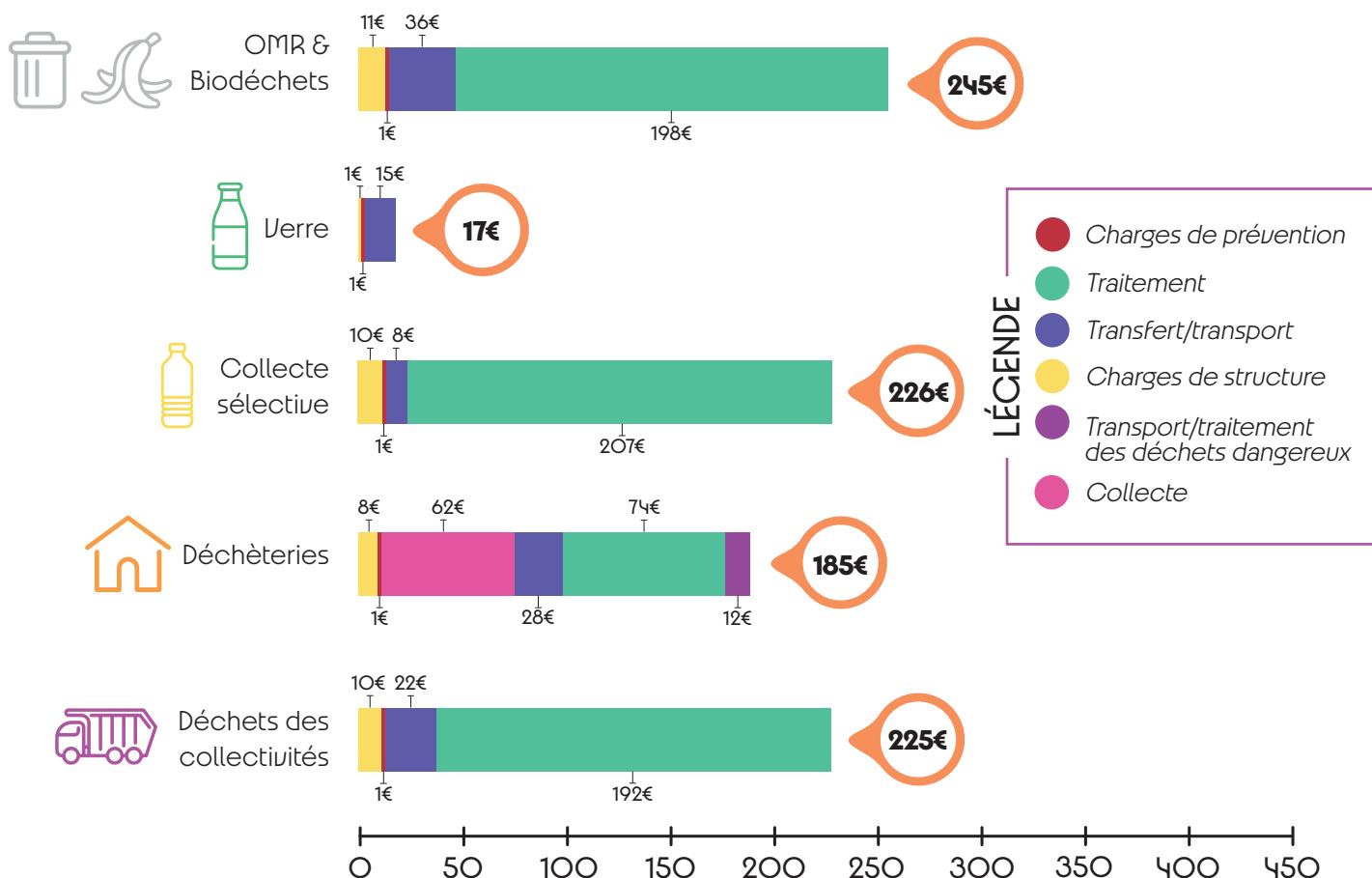
* Hors soutiens éco-organismes et hors ventes de matériaux de la collecte sélective (hormis papier) pour la CACPL.

** Montant des charges et des produits exprimés en k€ (millions d'euros).



Pour information, le SMED perçoit des soutiens financiers des éco-organismes CITEO (collecte sélective) et Eco-System (DEEE) uniquement pour la CACPL. La CACPL perçoit directement ces soutiens.

Coût complet* par flux en €/tonne



Coût aidé** par flux en €/tonne



Pour information, le coût aidé de la collecte sélective, du verre et des flux de déchèteries a été calculé sur l'ensemble des flux et des tonnages des deux adhérents de la compétence 1 sans distinction des tonnages qui bénéficient des soutiens ou non.

* Ensemble des charges de la compétence 1.

** Ensemble des charges – ensemble des produits (hors contributions) de la compétence 1.



03

ACTIONS DE PRÉVENTION & COMMUNICATION

Approbation du PLPDMA

Ce programme est un document de planification sur six années (2023-2028) d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Mené dans le cadre d'un groupement de commande entre les membres du Pôle Métropolitain CAP AZUR permettant une harmonisation des actions entre les territoires, **le SMED a présenté son premier PLPDMA en Commission le 28 septembre 2023 et a reçu un avis favorable.**

Après consultation publique au mois d'octobre, il a été approuvé le 7 décembre 2023 par le Comité Syndical.

Véritable feuille de route de la politique de prévention, les actions portent sur différentes thématiques complémentaires et adaptées aux compétences du Syndicat.



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2023-2028



Cette étude a été financée à hauteur de 50% par la Région Sud

Le PLPDMA se décompose en 9 actions prioritaires :



> Gestion de proximité des biodéchets : soutenir les initiatives de nos adhérents.



> Réduire les quantités de végétaux.



> Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité.



> Soutenir l'émergence d'une filière du réemploi et de la réparation.



> Instaurer une tarification incitative de second niveau.



> Structurer une commande publique responsable.



> Créer une dynamique de prévention au sein du Syndicat – Eco-exemplarité.



> Encourager la démarche de sensibilisation sur la réduction des déchets.



> Élaborer et diffuser un plan de communication PLDPMA sur les 6 ans du programme.

↗ Opération « Objectif Zéro Déchet »

Pour sa 4^{ème} année consécutive, l'opération « Objectif Zéro Déchet » a rassemblé 400 familles volontaires sur les communes de Cabris, Cannes, Grasse, Guillaumes, Pégomas et Spéracèdes. Durant 7 mois, les familles ont bénéficié d'ateliers gratuits de sensibilisation à la réduction des déchets dans la vie quotidienne réalisés par les associations du CPIE des îles de Lérins et de Méditerranée 2000. Au programme : tri et compostage, courses sans emballages, ménage au naturel...



Dans ce cadre, des évènements ouverts à tous ont été organisés tout au long de l'année : des visites du Centre de tri ainsi que deux Carnavals « Zéro Déchet » sur Cannes et Grasse.

La 5^{ème} édition lancée en septembre 2023 était inédite, puisqu'elle s'adressait non plus à des familles volontaires mais au grand public afin de sensibiliser une plus large population. Au programme, les évènements grand public de la Cratiféria de Grasse et de la Fashion Frip Tour à Cannes. Des actions de sensibilisation dans les commerces et auprès des associations de quartier verront aussi le jour en 2024.



↗ Visites du Centre de tri de Cannes

Le Centre de tri se visite gratuitement et accueille chaque année de plus en plus de scolaires, d'entreprises, d'associations, d'agents de collectivités et d'élus. **Sur l'année 2023, ce ne sont pas moins de 1 342 curieux qui ont fait le déplacement.** Depuis leur déchargement au Centre de tri par la benne de collecte, jusqu'à leur empaquetage pour être envoyés dans leur filière de valorisation, c'est tout une chaîne de tri manuelle et mécanique des déchets recyclables que les visiteurs ont l'opportunité de découvrir.

Au mois de novembre, le SMED a reçu des étudiants du Master Gestion de l'Environnement et du Développement Durable (GEDD) de Nice, venus appréhender la filière de traitement des déchets ménagers du département des Alpes-Maritimes.

Pour le visiter, il suffit de contacter son intercommunalité via le site internet du SMED.



↗ Lancement d'une étude pour la création d'une plateforme locale de broyage des végétaux

Comme tenu des résultats très positifs, le SMED réalise depuis 2021 des opérations de broyage de végétaux issus de ses déchèteries pour proposer une utilisation locale du broyat. L'expérimentation ayant été concluante, le SMED a souhaité étendre cette solution à l'échelle locale et étudier la possibilité de créer une plateforme de broyage de végétaux. Afin de proposer un service adapté aux besoins des particuliers et des professionnels, le SMED a interrogé ses usagers pour identifier les pratiques actuelles en matière de gestion de végétaux et d'utilisation du broyat sur le territoire.



Particuliers, agriculteurs, entreprises de jardinage, associations, services techniques publics du territoire du SMED ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne pour la création d'une filière locale de valorisation des végétaux et d'approvisionnement de cette ressource. Cette participation citoyenne a été un succès : **le questionnaire a généré en l'espace de 2 mois plus de 1 800 réponses.** L'analyse de ces résultats servira de base à la mise en place de la solution la plus adaptée au territoire.

➤ Réemployer / Réparer / Réutiliser

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à réduire, à la fois la quantité de déchets produits, mais également les impacts de ces déchets sur l'environnement.

Selon l'ADEME, 75% des déchets produits par les ménages seraient potentiellement évitables. Dans le cadre du PLPDM du SMED, un versant incontournable est dédié au réemploi, à la réparation et à la réutilisation, notamment au sein de ses déchèteries.

La récupération des vélos

Depuis 2016, le SMED est partenaire de l'association locale « Choisir le Vélo » qui récupère, répare et reconditionne les vélos déposés en déchèteries pour les revendre à bas prix. L'association, dont l'objectif est de promouvoir l'usage du vélo au quotidien, exerce également une activité d'animation et d'ateliers participatifs pour apprendre à réparer soi-même son vélo.

En 2023, ce sont plus de 460 kg de vélos qui ont été récupérés sur la déchèterie de Cannes.



Opérations de distribution gratuite de broyat et de compost

Dans le cadre d'une vaste campagne de communication à l'échelle du territoire CAP AZUR sur le compostage, le SMED réalise deux opérations par an de distribution gratuite de compost en déchèterie à l'attention des usagers.



Ce broyat provient des dépôts de végétaux réalisés par les usagers eux-mêmes au sein des déchèteries du SMED.

Rinsi, plus qu'une opération de distribution, c'est avant tout un moyen de sensibiliser la population sur la valorisation des végétaux qui, une fois broyés, représentent une véritable ressource pour le jardin et le composteur.

Ce sont ainsi plus de 8 800 kg de broyat qui ont été mis à disposition des usagers !

DU SAMEDI 18 NOVEMBRE AU SAMEDI 25 NOVEMBRE

DISTRIBUTION GRATUITE DE BROYAT DANS VOTRE DÉCHÈTERIE !

Déchèteries participantes : Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Grasse, Péomas, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey.

Public concerné : Tous les titulaires d'une carte d'accès en déchèterie.

Durée et conditions : Jusqu'à épuisement des stocks et dans la limite de 30 litres par personne.

Matériel à prévoir : Se munir d'un contenant pour le transport (sac, poubelle, bassine...).

Nos conseils d'utilisation !

RENSEIGNEMENTS : prevention@smed06.fr

La valorisation des vêtements

Installées dans la plupart des déchèteries du SMED en collaboration avec l'association locale, sociale et solidaire Montagn'Habits, **des bornes de récupération pour les textiles, linge de maison et chaussures (TLC)** sont à la disposition des usagers des déchèteries.



Ces installations viennent compléter le parc de bornes déjà implantées sur les territoires des adhérents du SMED et **participent à la dynamique de prévention des déchets**.

En 2023, ce sont 31700 kg de TLC qui ont été déposés par les usagers dans les bornes présentes sur les déchèteries du SMED.

La réutilisation des bouteilles de gaz et de plongée

En 2017, l'association locale Soli-Cités, **qui œuvre pour l'insertion et la cohésion sociale**, a créé la recyclerie des Fées Contraires, un lieu qui permet de détourner, recycler et réaliser des objets à partir de déchets afin de leur donner une seconde vie.

En mars 2023, **un partenariat a été signé avec le SMED pour la récupération de bouteilles de gaz et de plongée en déchèterie**. Ces objets sont « upcyclés » c'est-à-dire **transformés en un nouvel objet de qualité ou utilité supérieure** par du personnel en insertion.



Nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les filières REP sont des dispositifs qui permettent de **responsabiliser les metteurs des produits sur le marché** en participant financièrement à l'organisation de la prévention et de la gestion des déchets issus de la fin de vie des produits, répondant notamment au principe de « pollueur-payseur ».

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC votée en 2020, conforté la mise en œuvre et le développement du principe de REP pour **renforcer l'information du consommateur sur le cycle de vie des produits et sur les objectifs de prévention, de réemploi et de recyclage poursuivis dans chaque filière**.

Afin de bénéficier d'un soutien financier pour leur prise en charge et leur gestion, **le SMED a contractualisé pour deux nouvelles REP** avec l'éco-organisme à but non-lucratif agréé par l'État « Écomaison » pour la période 2022-2027 : celle sur les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) et celle sur les jouets.

Les éco-organismes

Les tonnages par éco-organisme

Ici le récapitulatif des différents contrats conclus par le SMED avec les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) :

Matériaux	Tonnages SMED	Éco-organismes*	Modes de traitement principaux	EPCI concernés
 EMR	3 995 t			
 Verre	2 505 t		 Tri et recyclage	CAPG
 Carton	426 t			
 JRM	474 t			
 DEEE**	681 t		 Tri et recyclage	CAPG
 Piles	5 t		 Tri et recyclage	CAPG
 DEA	4 226 t		 Tri et recyclage	CAPG et CACPL
 Pneus	102 t		 Recyclage	CAPG et CACPL
TOTAL	12 414 t			

* assurant le soutien financier et/ou opérationnel de la filière.

** dont les lampes et les néons.



Articles de presse

Le Petit Niçois : Visites guidées du Centre de tri du SMED – *Le 12 janvier 2023*

Cannes Soleil : Tous déguisés et sensibilisés contre les déchets – *Février 2023*

Nice-Matin :

> La cosmétique en mode zéro déchet à Cannes – *Le 05 février 2023*

> Pour réduire leurs déchets ils n'ont jamais été si nombreux – *Le 12 avril 2023*

> Entre plastique et cartons, le Centre de tri se visite – *Le 24 juin 2023*

> Gestion des déchets pour les six prochaines années : donner son avis sur le plan d'actions du SMED – *Le 11 novembre 2023*

> Parce que la fripe, c'est chic, découvrez la seconde main à Cannes – *Le 15 novembre 2023*

> Quel est votre usage des broyats de végétaux ? – *Le 30 décembre 2023*



Interviews radio

France Bleu Azur

> Émission « L'invité qui fait du bien à la planète » à Grasse, une grande gratiferia ce samedi.

Le 23 novembre 2023

↗ Les faits marquants de 2023

- 1^{ER} JANVIER 2023

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SMED

Le territoire du SMED a été modifié à la suite de la sortie de la CCRA.

- AVRIL 2023

CLÔTURE DE LA 4^{ÈME} SAISON DE L'OPÉRATION ZÉRO DÉCHET

Lancée en septembre 2022 et achevée en avril, la quatrième saison de l'opération Zéro Déchet a réuni plus de 400 familles.

- MAI 2023

MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (PASSAGE AU CT)

Les lignes directrices de gestion, mises en place avec l'aide du CDCO6, déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

- NOVEMBRE 2023

EMMÉNAGEMENT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS DU SMED À CANNES-LA-BOCCA

À la suite de l'acquisition de nouveaux locaux pour y installer ses bureaux administratifs, les équipes ont emménagé le 13 novembre.

- 7 DÉCEMBRE 2023

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Approuvé le 7 décembre dernier, le PLPDMA fixera les objectifs à atteindre jusqu'en 2028. Il fera l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation au terme des 6 années.

↗ Les perspectives de 2024

> Lancement de la DSP pour la création d'une CPE

Le SMED va lancer son projet de création d'une Centrale de Production d'Énergies (CPE) alimentée par des déchets. Cela permettra de transformer ces déchets en une ressource précieuse tout en contribuant à la production d'énergies propres et à la gestion de déchets de manière locale et responsable.

> Création de plateformes de broyage des végétaux

Depuis 2021, le SMED est engagé dans une démarche expérimentale de broyage des végétaux sur la déchèterie de Saint-Cézaire-sur-Siagne, en vue d'une utilisation locale du broyat en partenariat avec des agriculteurs sur le territoire.

Le SMED a un projet similaire sur la commune de la Roquette-sur-Siagne. Sa localisation permettra une répartition géographique équilibrée des plateformes de proximité dédiées.

> Engagement pour la mise en œuvre d'une recyclerie mobile

Le 7 décembre 2023, le Comité Syndical du SMED a approuvé la signature d'une convention avec l'association Soli-Cités afin de déployer un service de recyclerie mobile à l'entrée de ses déchèteries.

Ainsi, plutôt que de jeter des objets encore en bon état, les usagers auront désormais la possibilité de donner ces objets à l'association qui se chargera ensuite de les transformer dans le cadre de son activité de recyclerie.

La recyclerie mobile sera mise en place dès le printemps 2024, chaque dernier mercredi du mois de 14h à 16h30 devant l'une des déchèteries du SMED. Le planning sera disponible sur le site internet du SMED.

> Signature de la convention avec Ecosystem pour le déploiement d'un service à collecte d'électroménager à domicile sur le territoire de la CAPG

Le SMED déployera, en partenariat avec Ecosystem et à titre expérimental, la mise en place d'un nouveau service gratuit sur le territoire de la CAPG.

En effet, afin d'améliorer la gestion et la valorisation des déchets issus des Gros Équipements Ménagers (GEM), Ecosystem a développé une solution de collecte à domicile au profit des particuliers via le site « jedonnemonelectromenager.fr ».

Une convention sera signée dans le premier semestre 2024.

05 | ANNEXES

- I Évolution du gisement de la compétence 1 par flux P 36
- II Évolution des tonnages collectés dans les déchèteries P 38
- III Grille tarifaire 2023 P 40
- IV Liste des marchés de réception, transport et traitement des déchets P 41
- V Les exutoires de traitement à l'échelle départementale
Les exutoires de traitement à l'échelle régionale P 42
- VI Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1) P 44
- VII Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1) P 45
- VIII Bilan financier en fonctionnement P 46
- IX Ventilation des soutiens perçus P 47
- X Les éléments financiers : Matrice des coûts complète P 48
- XI Les éléments financiers : Matrice des coûts des déchèteries P 50

ANNEXE I : Évolution du gisement de la compétence 1 par flux

	CPCPL				CAPC			
	2021	2022	↗	2023	2021	2022	↗	2023
OMR	41 085 t	43 877 t	1%	44 435 t	34 007 t	33 047 t	-5%	31 431 t
Biodéchets		3 t	-42%	2 t	69 t	42 t	-19%	34 t
Carton	201 t	215 t	29%	278 t	430 t	425 t	0%	426 t
EMR & JRM	5 215 t	5 666 t	-2%	5 563 t	4 535 t	4 561 t	-2%	4 469 t
Bois	952 t	679 t	25%	850 t	2 517 t	2 101 t	5%	2 210 t
DEA	1 540 t	1 552 t	-4%	1 483 t	2 584 t	2 647 t	4%	2 743 t
DDM	130 t	110 t	0%	110 t	220 t	205 t	1%	207 t
DEEE	419 t	353 t	-10%	316 t	730 t	649 t	5%	681 t
Divers	33 t	28 t	1%	28 t	105 t	143 t	-10%	128 t
Ferrailles	682 t	590 t	8%	638 t	1 339 t	1 021 t	-6%	962 t
Gaz & Extincteurs	10 t	6 t	12%	7 t	33 t	26 t	-8%	24 t
Gravats Propres	3 913 t	3 593 t	-21%	2 855 t	5 517 t	4 725 t	6%	5 022 t
Gravats Sales	510 t	351 t	156%	899 t	1 933 t	1 834 t	-8%	1 688 t
Non Valorisables	8 740 t	7 247 t	-15%	6 161 t	5 762 t	5 112 t	1%	5 167 t
Végétaux	4 861 t	3 628 t	-16%	3 032 t	10 978 t	9 224 t	6%	9 779 t
Verre	2 767 t	3 492 t	4%	3 625 t	2 600 t	2 626 t	-5%	2 505 t
Verre Plat					478 t	451 t	7%	481 t
TOTAL	71 058 t	71 390 t	-2%	70 282 t	73 838 t	68 839 t	-1%	67 957 t

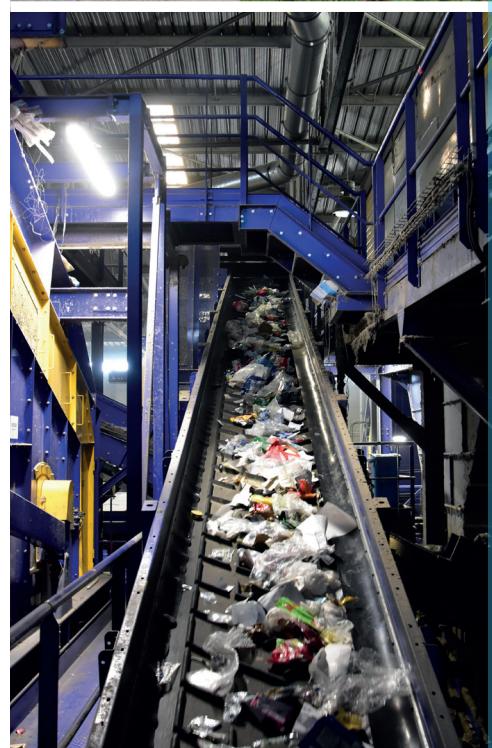
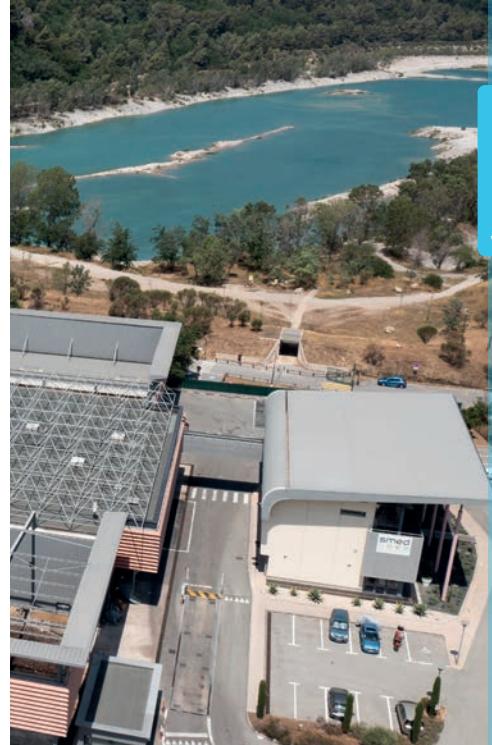
*DEEE : y compris lampes et néons.

**Divers : pneus, piles, vêtements, cartouches encre, huiles alimentaires.

Les chiffres sont arrondis à l'unité.

TOTAL COMPÉTENCE 1

2021	2022		2023	
75 092 t	76 924 t	-1%	75 866 t	467 kg/hab
69 t	45 t	-21%	36 t	0 kg/hab
631 t	640 t	10%	704 t	4 kg/hab
9 750 t	10 227 t	-2%	10 032 t	62 kg/hab
3 469 t	2 780 t	10%	3 060 t	19 kg/hab
4 124 t	4 199 t	1%	4 226 t	26 kg/hab
350 t	315 t	1%	317 t	2 kg/hab
1150 t	1 002 t	0%	997 t	6 kg/hab
138 t	171 t	-9%	156 t	1 kg/hab
2 021 t	1 611 t	-1%	1 600 t	10 kg/hab
42 t	32 t	-4%	31 t	0 kg/hab
9 430 t	8 318 t	-5%	7 877 t	48 kg/hab
2 443 t	2 185 t	18%	2 587 t	16 kg/hab
14 502 t	12 359 t	-8%	11 328 t	70 kg/hab
15 839 t	12 852 t	0%	12 811 t	79 kg/hab
5 367 t	6 118 t	0%	6 130 t	38 kg/hab
478 t	451 t	7%	481 t	3 kg/hab
144 896 t	140 229 t	-1%	138 239 t	850 kg/hab



ANNEXE II : Évolution des tonnages collectés en déchèteries

Tonnage des flux par année	2021	2022	2023	
Carton	491 t	488 t	490 t	3 kg/hab
Bois	3 756 t	3 086 t	2 994 t	18 kg/hab
DDM	382 t	337 t	317 t	2 kg/hab
DEA	4 158 t	4 246 t	4 226 t	26 kg/hab
Végétaux	15 514 t	12 560 t	12 344 t	76 kg/hab
DEEE	1 278 t	1 118 t	997 t	6 kg/hab
Divers	188 t	214 t	156 t	1 kg/hab
Ferraille	2 316 t	1 838 t	1 600 t	10 kg/hab
Gaz & extincteurs	52 t	41 t	31 t	0 kg/hab
Crauats Propres	10 083 t	8 830 t	7 877 t	48 kg/hab
Crauats Sales	2 120 t	2 309 t	2 531 t	16 kg/hab
Non Valorisables	10 997 t	8 844 t	7 119 t	44 kg/hab
Terre Plat	478 t	451 t	481 t	3 kg/hab
TOTAL	51 812 t	44 362 t	41 163 t	253 kg/hab
⚠️ Données avec le territoire CCRA		⚠️ Données sans le territoire CCRA		

Tonnage des flux par EPCI	CRCPL	CAPC	TOTAL SMED
Carton	184 t	306 t	490 t
Bois	784 t	2 210 t	2 994 t
DDM	110 t	207 t	317 t
DEA	1 483 t	2 743 t	4 226 t
Végétaux	2 565 t	9 779 t	12 344 t
DEEE	316 t	681 t	997 t
Divers	28 t	128 t	156 t
Ferraille	638 t	962 t	1 600 t
Gaz & extincteurs	7 t	24 t	31 t
Crauats Propres	2 855 t	5 022 t	7 877 t
Crauats Sales	844 t	1 687 t	2 531 t
Non Valorisables	2 808 t	4 311 t	7 119 t
Terre Plat	0 t	481 t	481 t
TOTAL	12 622 t	28 541 t	41 163 t

Tonnage des flux par déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymenade	Saint-Cézaire sur Siagne	Saint-Vallier de-Thiey	Valderoure	TOTAL
Carton	184 t	33 t	109 t	54 t	42 t	45 t	23 t	-	490 t
Bois	784 t	309 t	685 t	400 t	383 t	230 t	203 t	-	2 994 t
DDM	110 t	24 t	66 t	37 t	37 t	19 t	16 t	8 t	317 t
DEA	1 483 t	280 t	1 015 t	401 t	499 t	220 t	238 t	90 t	4 226 t
Végétaux	2 565 t	1 803 t	2 457 t	904 t	2 255 t	1 515 t	672 t	173 t	12 344 t
DEEE	316 t	60 t	252 t	98 t	105 t	72 t	55 t	39 t	997 t
Divers	28 t	6 t	24 t	30 t	14 t	13 t	13 t	28 t	156 t
Ferraille	638 t	92 t	283 t	142 t	132 t	106 t	107 t	100 t	1 600 t
Caz & extincteurs	7 t	1 t	7 t	4 t	5 t	2 t	2 t	3 t	31 t
Gravats Propres	2 855 t	451 t	1 343 t	685 t	972 t	584 t	636 t	351 t	7 877 t
Gravats Sales	844 t	282 t	540 t	237 t	354 t	104 t	162 t	8 t	2 531 t
Non Valorisables	2 808 t	499 t	1 081 t	685 t	630 t	424 t	303 t	689 t	7 119 t
Terre Plat	-	69 t	124 t	159 t	71 t	31 t	27 t	-	481 t
TOTAL	12 622 t	3 909 t	7 986 t	3 836 t	5 499 t	3 365 t	2 457 t	1 489 t	41 163 t

Détail du tonnage du « Divers » par déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymenade	Saint-Cézaire sur-Siagne	Saint-Vallier de-Thiey	Valderoure	TOTAL
Batteries	8 t	-	-	-	-	-	-	-	8 t
Huiles	1 t	-	1,7 t	0,9 t	0,4 t	0,2 t	0,1 t	0,1 t	4,4 t
Piles	1 t	0,5 t	1,4 t	0,9 t	1,2 t	0,4 t	0,4 t	-	5,8 t
Pneus Aliapur	7,5 t	5,7 t	9,7 t	27,2 t	8,9 t	5 t	9,7 t	28,1 t	101,8 t
Pneus hors convention	-	-	-	0,6 t	-	2,8 t	-	-	3,4 t
Vélos	0,5 t	-	-	-	-	-	-	-	0,5 t
Vêtements	10 t	-	10,9 t	-	3,7 t	4,2 t	2,9 t	-	31,7 t
TOTAL	28 t	6,2 t	23,7 t	29,6 t	14,2 t	12,6 t	13,1 t	28,2 t	156 t



NOUVEAUX TARIFS DE VOTRE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE CAP AZUR et pour les particuliers et professionnels hors du territoire Cap Azur applicables dès le 1^{er} janvier 2023

Les tarifs pour les particuliers résidant sur le territoire Cap Azur restent inchangés et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

GRILLE DES TARIFS HORS TAXES À LA TONNE OU À L'UNITÉ

Matières Tarifs à la tonne (T) ou à l'unité (U) HT	Particuliers résidant sur Cap Azur gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an/foyer Tarifs inchangés	Professionnels résidant sur Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Nouveaux tarifs	Particuliers et professionnels résidant hors Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Nouveaux tarifs
Végétaux (t)	70€	93€	93€
Encombrants / non valorisables (t)	150€	175€	319€
Gravats propres (t)	25€	40€	84€
Gravats sales (t)	75€	90€	137€
Plâtre** / verre plat** (t)	75€	90€	137€
Bois (t)	50€	95€	136€
Cartons (t)	35€	35€	43€
Bouteilles de gaz (U)	0€	15€	27€
Extincteurs (U)	0€	15€	27€
Déchets dangereux (t)	0€	900€	1 060€
Autres***	0€	0€	Interdit

** Tarif applicable seulement lorsque la déchèterie propose ce tri en benne spécifique, autrement le tarif « encombrants » s'applique.

*** Les flux suivants font partie de la catégorie « Autres » : D3E, Huiles végétales, Huile de vidange, Pneus non jantés (dans la limite de 4 unités par an), Ampoules, Néons, Cartouches d'encre, Batteries, Piles / Meubles (dans la limite de 3m³ par jour - tarif encombrants appliqué au-delà).

RAPPEL

→ Carte d'accès :

Pour les particuliers : une carte gratuite par foyer puis payant (en cas de perte ou vol).

Pour les professionnels : carte payante dès le 1^{er} dépôt (cf. règlement intérieur art. 2.4). Le tarif est de 18€TTC par badge.

→ Paiement pour les professionnels :

Les apports sont payants dès le 1^{er} kg et le prépaiement obligatoire.

→ Règlement intérieur :

Les conditions tarifaires et d'accès au réseau des déchèteries sont régies par le règlement intérieur des déchèteries du SMED consultable en déchèterie et sur le www.smed06.fr

ANNEXE IV : Liste des marchés de réception, transport et traitement des déchets

Titulaire du contrat	Nature de la prestation	Type de contrat	Montant HT rémunéré en 2023 <small>(y compris sous-traitants)</small>	Échéance maximale
PAPREC CRU	Exploitation du Centre de Tri	MP 10 ans	6 653 497 €	26/03/2026
PAPREC CRU	Exploitation CJO du Broc et transport des refus de process Lot 1: Exploitation du CJO	MP 4 ans	6 975 602 €	30/11/2023
SUEZ RU MEDITERRANEE	Exploitation CJO du Broc et transport des refus de process Lot 2 : Transport des refus du CJO	MP 3 ans	336 662 €	30/11/2023
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception du verre	MP 4 ans	81 775 €	30/11/2024
OREDUI	Transport & Traitement des biodéchets	MP 4 ans	13 477 €	31/12/2024
SUEZ RU MEDITERRANEE	Exploitation de la déchèterie de Cannes	MP 4 ans	2 080 870 €	30/09/2025
VALSUD & CSUD O4	Traitement des OMR	MP 4 ans	2 767 036 €	30/06/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception et transport des OMR depuis le quai de transit de Grasse	MP 4 ans	704 853 €	30/06/2026
PAPREC CRU (Mandataire) SUD EST ASSAINISSEMENT (Co-traitant)	Réception & Transport des OMR et non valorisables depuis le quai de transit de Cannes et traitement des non valorisables	MP 4 ans	2 124 214 €	30/06/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception-transport-traitement des non valorisables du bassin Crassois	MP 3 ans & 9 mois	269 449 €	30/06/2026
ALCORA ENVIRONNEMENT	Evacuation et traitement des déchets « non valorisables »	MP 48 mois	1 039 221 €	31/12/2026
PURFER	Evacuation et traitement de la ferraille et des batteries	MP 48 mois	31 228 €	31/12/2026
ALCORA ENVIRONNEMENT	Evacuation et traitement des végétaux	MP 48 mois	732 661 €	31/12/2026
ENSO	Evacuation des cartons	MP 48 mois	28 849 €	31/12/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Evacuation et traitement des gravats propres	MP 48 mois	213 973 €	31/12/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Evacuation et traitement des gravats sales	MP 48 mois	175 877 €	31/12/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Evacuation et traitement du verre plat	MP 48 mois	67 188 €	31/12/2026
ALCORA ENVIRONNEMENT	Evacuation et traitement du bois	MP 48 mois	183 905 €	31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des Déchets Dangereux Ménagers	MP 48 mois	150 614 €	31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des bidons souillés	MP 48 mois	31 962 €	31/12/2026
QUATRA France	Rachat des huiles alimentaires usagées	MP 48 mois	2 880 €	31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des contenants sous pression collectés	MP 48 mois	117 273 €	31/12/2026
ENSO	Evacuation d'OMR et des déchets issus de la collecte sélective du quai de transfert de Valderoure	MP 48 mois	60 240 €	31/12/2026
TRANS COTE D'AZUR	Transport maritime des déchets collectés sur l'île Ste Marguerite	MP 48 mois	65 743 €	26/03/2027
PAPREC CRU	Exploitation du CJO avec transport des refus	MP 48 mois	0 €	30/11/2027

*MP : marché public.

ANNEXE U : Les exutoires de traitement à l'échelle départementale

42



Antibes



Cannes



Carros



Contes



Grasse



La Roquette-sur-Siagne



Le Broc



Malaussene



Mougins



Nice



Les exutoires de traitement à l'échelle régionale

43



Bagnols-en-Forêt



Brignoles



Entrevaux



Flassans-sur-Issole



Fos-sur-Mer



Fréjus



Pierrefeu-du-Var



Saint-Julien



Tarascon



Vitrolles



ANNEXE VI : Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1)

Type de déchets	Unité de traitement	Mode de traitement	Capacité autorisée	Tonnage 2023
OMR	CJO PAPREC Le Broc (06)	TMB	70 000 t /an	47 320 t
	UVE VALOMED Antibes (06)	Incinération avec UE	160 000 t /an	17 328 t
	UVE ARIANEO Nice (06)	Incinération avec UE	380 000 t /an	701 t
	ISDND VALLON DES PINS Bagnols-en-Forêt (83)	Stockage	100 000 t /an	10 517 t
Végétaux	MATILD Fréjus (83)	Compostage	NC	1026 t
	O4 Recyclage Saint-Julien (83)	Compostage	NC	4 097 t
	SB Recyclage La Roquette-sur-Siagne (06)	Compostage	29 t /jour	4 939 t
	SUEZ ORGANIQUE Entrevaux (04)	Compostage	13 000 t /an	2 565 t
Bois	SAIB FRATI Luigicastamono (Italie)	VM	NC	785 t
	SUBE Flassans-sur-Issole (83)	VM & UE	14900 m ³ stock	2 276 t
Encombrants	CTHP VALAZUR Nice (06)	Tri, recyclage & VM	120 000 t /an	4 562 t
	SABATE & BOUTAN Perpignan (66)	Tri, recyclage & VM	NC	4 383 t
	CEVENNES DECHETS Rles (30)	Tri, recyclage & VM	5 000 t /an	1 050 t
Cravats propres, sales et verre plat	ISDI SMVM Malaussene (06)	Stockage et remblai	280 000 t /an	6 675 t
	VAR MATERIAUX Fréjus (83)	VM	950 m ³ stock	4 270 t
Ferraille et batteries	PURFER Carros (06)	VM	180 000 t /an	1600 t
DDM	OREDUI Grasse (06)	Tri, recyclage & VM	31 000 t/an	207 t
	SO.FO.VARR Fréjus (83)	Tri, recyclage & VM	72t/jour	110 t
Caz et extincteurs	Gaziers locaux Alpes-Maritimes (06)	Réemploi & VM	NC	26 t
	Quality Environnement Saint-Sauveur-d'Aunis (17)	Réemploi & VM	NC	5 t
Collecte Sélective	PAPREC Cannes (06)	Tri et recyclage	26 200 t/an	10 736 t
Verre	OI MANUFACTURING Béziers (30)	Tri et recyclage	NC	6 130 t
Biodéchets	PROVENCE COMPOST Tarascon (13)	Compostage	1470 m ³ stock	36 t
Plâtre	SO.FO.VARR Fréjus (83)	VM	906 t/jour	526 t

UE : valorisation énergétique.

VM : valorisation matière.

TMB : Tri-Mécano-Biologique.

ANNEXE VII : Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1)

Type de déchets	Quais de transit	Capacité autorisée
OMR	PAPREC Cannes (06)	110 000 t/an
	SMED Iles de Lerins Cannes (06)	100 m3
	VEOLIA SEA Crasse (06)	1 000 m3 stock
Végétaux	BC Environnement La Roquette- sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
Bois	BC Environnement La Roquette - sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
Encombrants	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	950 m ³ stock
	BC Environnement La Roquette- sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
	SMED Iles de Lerins Cannes (06)	100 m ³ stock
	PAPREC Cannes (06)	110 000 t/an
Crauats propres, sales et verre plat	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	15 000 t pour les inertes et 120 m ³ pour le verre plat
DDM	OREDUI Crasse (06)	31 000 t/an
Gaz et extincteurs	OREDUI Crasse (06)	31 000 t/an
Verre	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	255 m ³ stock
Biodéchets	OREDUI Crasse (06)	31 000 t/an

ANNEXE VIII : Bilan financier en fonctionnement

46

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	30 307 626 €	PRODUITS DES SERVICES	11 578 007 €
Dont :		Dont :	
Achats non stockés de matière et fournitures	169 305 €	Recettes rachat matières	630 878 €
Prestations déchets	29 056 779 €	Recettes régie	2 084 846 €
Autres prestations de services	73 257 €	Facturation compétence 2	8 471 110 €
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	256 261 €	Redevance d'utilisation des quais	172 808 €
Entretiens et réparations	252 576 €	Facturation Photovoltaïque	116 701 €
Maintenance	55 927 €		
Assurances	83 535 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	158 722 €
Frais d'études et de recherches	73 827 €		
Frais divers	152 447 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 267 191 €
Autres services extérieurs	91 039 €	Dont :	
Impôts et taxes	42 674 €	Contribution EPCI compétence 1	25 191 751 €
		Soutiens éco-organismes	1 256 991 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 697 251 €	IMPÔTS ET TAXES	- €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 449 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 513 €
CHARGES FINANCIÈRES	1 449 002 €	PRODUITS FINANCIERS	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 669 872 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 429 948 €
AMORTISSEMENTS ET OPÉRATIONS D'ORDRE	8 024 951 €	OPÉRATIONS D'ORDRE	681 495 €
TOTAL DES DÉPENSES	44 302 152 €	TOTAL DES RECETTES	47 150 875 €

ANNEXE IX : Ventilation des soutiens perçus

Type de contrat	Eco-organisme	Filière	Date de fin de contrat	Montant HT
Convention éco-organisme	CITEO*	Emballages	31/12/2023	843 671 €
	CITEO*	Papiers	31/12/2023	83 079 €
	EOOSYSTEM*	DEEE	31/12/2026	83 053 €
	ECOMAISON	DEA, ABJ et jouets	31/12/2023	241 661 €
	AROR*	Petit aluminium	31/12/2023	5 526 €

Total Soutiens

1 256 991 €

* Soutiens perçus uniquement pour la CAPC.

Ventilation des recettes perçues dans le cadre de la valorisation matière en 2023

Type de contrat	Repreneur	Flux	Date de fin de contrat	Montant HT
Convention de reprise via CITEO*	Arcelor Mittal	Acier	31/12/2023	28 174 €
	Pyral	Aluminium	31/12/2023	11 990 €
	Ol-France	Verre	31/12/2023	59 564 €
	Valorplast	Plastique	31/12/2023	97 568 €
	Revipac	Carton	31/12/2023	98 145 €
Marché public de prestations	Paprec	Papier Graphique	26/03/2026	183 326 €
	Purfer	Ferraille	31/12/2027	77 734 €
	Suez RU Méditerranée	Ferraille légère	30/09/2025	72 289 €
	Quatra	Huiles alimentaires usagées	31/12/2027	2 088 €

Total reprise de matériaux

630 878 €

* Rachat perçu uniquement pour la CAPC

ANNEXE X : Les éléments financiers : Matrice des coûts complète

	OMR	Biodéchets	Verre	Collecte sélective ⁽¹⁾
Charges de structure ⁽⁴⁾	822 635 €	627 €	4 504 €	107 483 €
Prévention	78 508 €	37 €	6 310 €	11 051 €
Collecte ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Transfert / Transport	2 688 382 €	9 574 €	91 027 €	85 314 €
Traitement	15 013 149 €	3 938 €	-	2 226 715 €
Transport et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-
Total charges	18 602 673 €	14 176 €	101 841 €	2 430 563 €
Matériaux	116 701 €	-	59 564 €	418 690 €
Prestations à des tiers ⁽⁶⁾	105 336 €	-	-	-
Facturation à l'usager	-	-	-	-
Soutiens	55 656 €	-	24 229 €	855 790 €
Reprises et subventions	403 376 €	-	-	105 407 €
Produits divers ⁽⁷⁾	58 068 €	-	-	271 191 €
Total produits	739 137 €	-	83 794 €	1 651 077 €
 Charges fonctionnelles	822 635 €	627 €	4 504 €	107 483 €
Charges techniques	17 780 039 €	13 549 €	97 337 €	2 323 080 €
Total charges	18 602 673 €	14 176 €	101 841 €	2 430 563 €
Total produits	739 137 €	-	83 794 €	1 651 077 €
Coût aidé HT*	17 863 536 €	14 176 €	18 047 €	779 486 €
 Tonnage de référence	75 866 t	36 t	6 130 t	10 736 t
 Coût complet	245 €/t	394 €/t	17 €/t	226 €/t
Coût aidé	235 €/t	394 €/t	3 €/t	73 €/t

Le coût du service public présenté dans la matrice des coûts est calculé selon la méthode « Compta-coût » de l'ADEME, avec notamment une prise en compte estimative du soutien CITEO et une affectation des dépenses et des recettes de la compétence 1 sur l'année analysée. Ce coût est calculé hors contributions des EPCI.

* Ensemble des charges - ensemble des produits de la compétence 1.

Déchèteries	Déchets des collectivités ⁽²⁾	Gestion du passif ⁽³⁾	TOTAL
332 019 €	47 756 €	17 582 €	1 332 605 €
31 658 €	4 939 €	-	132 504 €
2 527 017 €	-	-	2 527 017 €
1137 168 €	107 618 €	-	4 119 083 €
2 992 466 €	919 629 €	319 559 €	21 475 455 €
487 787 €	-	-	487 787 €
7 508 115 €	1 079 942 €	337 142 €	30 074 452 €
152 111 €	-	-	747 066 €
356 654 €	-	-	461 990 €
1 287 089 €	-	-	1 287 089 €
306 009 €	-	-	1 241 684 €
115 950 €	-	39 720 €	664 453 €
-	-	-	329 259 €
2 217 814 €	-	39 720 €	4 731 541 €
332 019 €	47 756 €	17 582 €	1 332 605 €
7 176 096 €	1 032 186 €	319 559 €	28 741 846 €
7 508 115 €	1 079 942 €	337 142 €	30 074 452 €
2 217 814 €	-	39 720 €	4 731 541 €
5 290 301 €	1 079 942 €	297 422 €	25 342 911 €
40 673 t	4 798 t	-	138 239 t
185 €/t	225 €/t	-	218 €/t
130 €/t	225 €/t	-	183 €/t

⁽¹⁾ regroupe le papier, l'emballage et le carton de la collecte sélective et ceux provenant des déchèteries.

⁽²⁾ déchets apportés directement par les services techniques des adhérents du SMED, sur un point de regroupement désigné par le SMED (déchets non valorisables, végétaux, bois et gravats sales).

⁽³⁾ cessations d'activité des sites de Massoins et de Valderoure.

⁽⁴⁾ dont communication et charges diverses.

⁽⁵⁾ ensemble des charges liées au haut de quai des déchèteries.

⁽⁶⁾ dont utilisation des déchèteries par les usagers non SMED habitant sur le territoire CAP AZUR.

⁽⁷⁾ dont redevances d'utilisation des outils du SMED par d'autres collectivités, ventes d'immobilisations,...

ANNEXE XI : Les éléments financiers : Matrice des coûts des déchèteries

50

	Bois	Caz & Extincteurs	DDM	DEA	Végétaux	DEEE
Charges de structure	24 440 €	253 €	2 588 €	34 497 €	100 766 €	8 139 €
Prévention	2 330 €	24 €	247 €	3 289 €	9 608 €	776 €
Collecte	186 017 €	1 926 €	19 695 €	262 562 €	766 934 €	61 944 €
Transfert / Transport	104 936 €	3 €	29 €	388 €	363 664 €	95 €
Traitement	188 637 €	-	-	-	762 862 €	-
Transport et traitement des déchets dangereux	-	129 491 €	358 296 €	-	-	-
TOTAL CHARGES	506 361 €	131 698 €	380 855 €	300 737 €	2 003 834 €	70 953 €
Matériaux	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	26 254 €	272 €	2 780 €	37 057 €	108 242 €	8 743 €
Facturation à l'usager	94 745 €	981 €	10 031 €	133 731 €	390 623 €	31 550 €
Soutiens	-	-	-	241 662 €	-	64 347 €
Reprises et subventions	8 535 €	88 €	904 €	12 047 €	35 190 €	2 842 €
Produits divers	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	129 534 €	1341 €	13 715 €	424 498 €	534 056 €	107 482 €
Charges fonctionnelles	24 440 €	253 €	2 588 €	34 497 €	100 766 €	8 139 €
Charges techniques	481 921 €	131 445 €	378 267 €	266 239 €	1 903 068 €	62 815 €
Total charges	506 361 €	131 698 €	380 855 €	300 737 €	2 003 834 €	70 953 €
Total produits	129 534 €	1341 €	13 715 €	424 498 €	534 056 €	107 482 €
Coût aidé* HT	376 828 €	130 356 €	367 140 €	-123 761 €	1 469 778 €	-36 529 €
Tonnage de référence	2 994 t	31 t	317 t	4 226 t	12 344 t	997 t
Coût complet	169 €/t	4 248 €/t	1 201 €/t	71 €/t	162 €/t	71 €/t
Coût aidé	126 €/t	4 205 €/t	1 158 €/t	-29 €/t	119 €/t	-37 €/t

*Pneus, piles, batteries, vêtements, huiles alimentaires, vélos.

Divers*	Ferrailles	Cravats propres	Cravats sales	Non valorisables	Verre plat	TOTAL
1 273 €	13 061 €	64 301 €	20 661 €	58 113 €	3 926 €	332 019 €
121 €	1 245 €	6 131 €	1 970 €	5 541 €	374 €	31 658 €
9 692 €	99 408 €	489 399 €	157 251 €	442 304 €	29 885 €	2 527 017 €
17 €	36 832 €	189 452 €	103 983 €	302 211 €	35 557 €	1 137 168 €
1 087 €	-	168 505 €	231 486 €	1 602 398 €	37 491 €	2 992 466 €
-	-	-	-	-	-	487 787 €
12 191 €	150 547 €	917 788 €	515 352 €	2 410 568 €	107 233 €	7 508 115 €
-	152 111 €	-	-	-	-	152 111 €
1 368 €	14 030 €	69 072 €	22 194 €	62 425 €	4 218 €	356 654 €
4 937 €	50 632 €	249 266 €	80 093 €	225 279 €	15 221 €	1 287 089 €
-	-	-	-	-	-	306 009 €
445 €	4 561 €	22 456 €	7 215 €	20 295 €	1 371 €	115 950 €
-	-	-	-	-	-	-
6 749 €	221 334 €	340 794 €	109 502 €	307 999 €	20 810 €	2 217 814 €
1 273 €	13 061 €	64 301 €	20 661 €	58 113 €	3 926 €	332 019 €
10 917 €	137 486 €	853 487 €	494 691 €	2 352 454 €	103 306 €	7 176 096 €
12 191 €	150 547 €	917 788 €	515 352 €	2 410 568 €	107 233 €	7 508 115 €
6 749 €	221 334 €	340 794 €	109 502 €	307 999 €	20 810 €	2 217 814 €
5 441 €	-70 787 €	576 994 €	405 850 €	2 102 568 €	86 423 €	5 290 301 €
156 t	1 600 t	7 877 t	2 531 t	7 119 t	481 t	40 673 t
78 €/t	94 €/t	117 €/t	204 €/t	339 €/t	223 €/t	185 €/t
35 €/t	-44 €/t	73 €/t	160 €/t	295 €/t	180 €/t	130 €/t

06 | LEXIQUE

Biodéchet : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine ainsi que ceux provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : comprend les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CAPC (Communauté d'Agglomération du Pays de Crasse) : regroupe les communes de Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Cars, Crasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mougins, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, et Valderoure.

CACPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins) : regroupe les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

CCAA (Communauté de Communes des Alpes d'Azur) : regroupe les communes de Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Châteauneuf d'Entraunes, Cuébris, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Croix-sur-Roudoule, La Penne, Lieuche, Malaussène, Massoins, Peone/Valberg, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Uar, Tourrette-du-Château, Villars-sur-Uar et Villeneuve d'Entraunes.

Collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (ex : emballage plastique et ménager, carton, JRM) en vue d'un recyclage ou d'une valorisation.

Combustible solide de récupération (CSR) : type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlé dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usine d'incinération.

Compétence : aptitude d'une autorité à effectuer certains actes. Les communes peuvent transférer à un syndicat mixte la compétence d'élimination et valorisation des déchets ménagers.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CPE (Centrale de Production d'Énergies) : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Déchet : bien meuble dont son détenteur se défait ou souhaite se défaire, caractérisé par sa nature, son producteur, son mode de collecte ou l'organisme qui le prend en charge.

DEA (Déchet d'Elément d'Ameublement) : meuble ou élément de meuble en fin de vie.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages - appelés antérieurement DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (ex : peinture, acide, aérosol).

Déchets non valorisables (ou encombrants) : déchets émanant des foyers qui ne peuvent être ni triés ni recyclés.

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ex : télévision, ordinateur).

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes (les ordures ménagères, les déchets non valorisables des ménages, les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif et les végétaux des collectivités).

Élimination : ensemble des opérations de collecte, transport, tri et traitement des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (ex : emballage plastique).

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes.

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : centre d'enfouissement destiné à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales.

JRM : Journaux, revues et magazines.

Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) : regroupe 51 communes situées à l'est du Département autour de la Ville de Nice.

Mise en balles (MEB) : opération qui consiste à réduire le volume des déchets afin de les stocker temporairement avant leur traitement.

Ordures Ménagères Assimilées (OMA) : déchets quotidiens issus de l'activité domestique des ménages (OMr, collectes sélectives, verre) pris en charge par le service public de collecte des déchets.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collecte sélective. Cette fraction des déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

Prévention : ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages soit par la réduction de la nocivité.

Refus de tri : déchets indésirables écartés lors du process de valorisation.

Régie : Mode d'organisation permettant aux collectivités et syndicats de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) : responsabilité des producteurs de la mise sur le marché français de certains produits ainsi que de l'ensemble de leur cycle de vie (écoconception des produits, prévention des déchets, allongement de la durée d'usage, gestion de fin de vie).

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Société Publique Locale (SPL) : société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) pour la gestion de services publics situés sur leur territoire.

SMIDDEU : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var.

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : fixe les priorités régionales en terme d'aménagement et l'égalité des territoires, les infrastructures et les transports, l'intermodalité, le climat, l'air, l'énergie et la prévention des déchets, et intègre les divers plans régionaux dans ces domaines. Il définit des objectifs et des règles à moyen et long terme (2030 et 2050) par thématique à destination des acteurs publics.

Taux de valorisation des déchets (calcul en %) : rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets traités.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés regroupant la commune de Mouans-Sartoux pour la CAPC, les communes de la CACPL hors Cannes, la CRSA et la CCRA.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation énergétique : consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation.

Valorisation matière : recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets.

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost.

Végétaux : résidus provenant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics (ex : parcs et jardins) et privés.



Rapport sur le prix et la qualité du service public du SMED
pour l'année 2023

Conception : Service Communication du SMED

Crédits Photos : ©www.freepik.com - ©PAPREC - ©CACP Corinne GIRAUD - ©SPL Le Vallon des Pins

Date d'édition : juin 2024.



smed



syndicat mixte d'élimination des déchets
ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets

16, Allée des Gabians
06150 CANNES LA BOCCA

📞 04 22 10 65 47
✉️ contact@smed06.fr
www.smed06.fr

Ce rapport a été
imprimé sur du
papier 100% recyclé !

Suivez-nous !

